

Juillet-Septembre 2021

LE VENT DES BANCELS

N°131

Prix de vente au
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Vive le vent des bancels !

Brise municipale ● ● ● ● ● ●
Bienvenue Milo (et les autres ...)

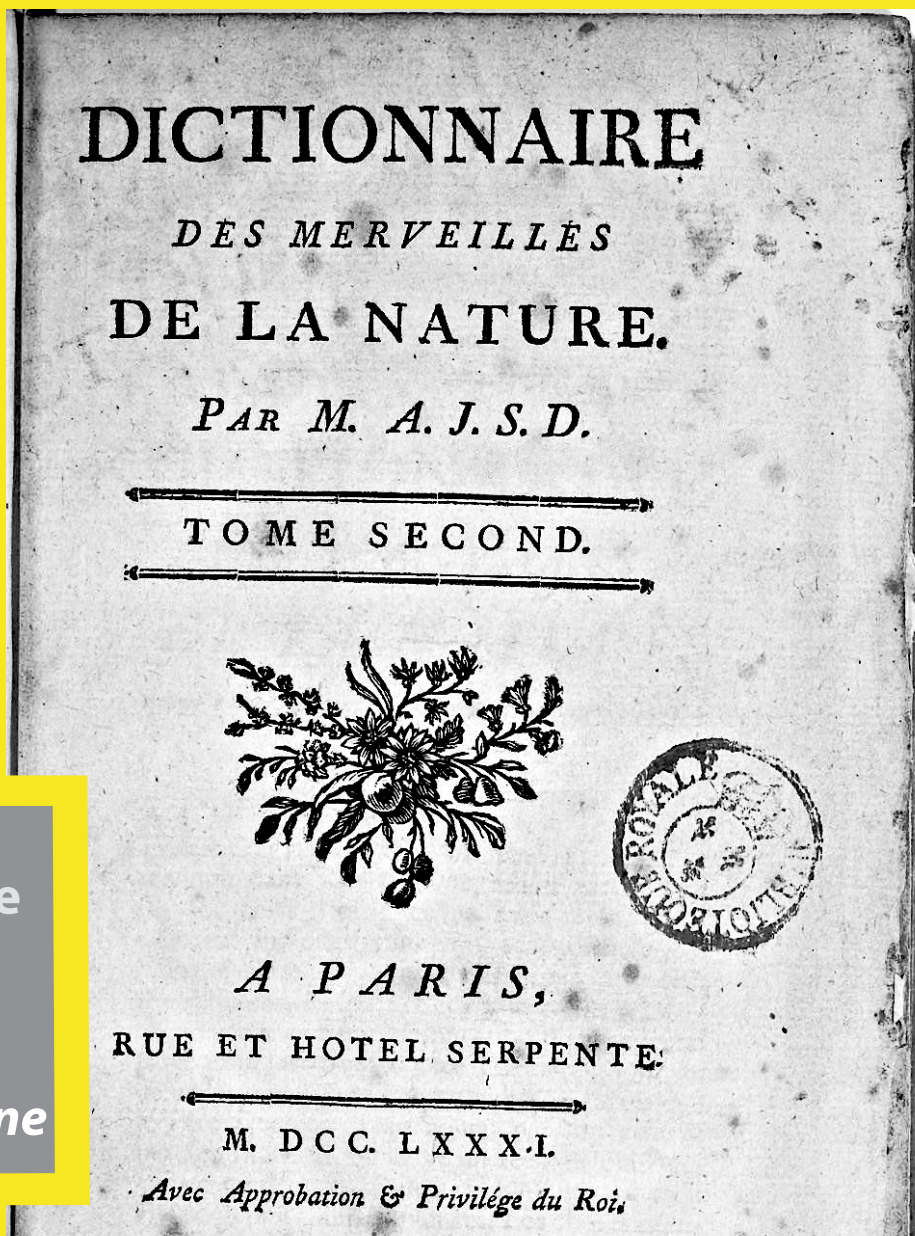
Buse-Art, Busard ● ● ● ● ● ● ●
Les vautours

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Lo temps de la davalada ;
lo temps dels amors gaugs

Ah Lisez ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
La carte des regrets

**Le Ventalon, terre de
centenaires ?**

Dans l'œil du cyclone



Crédit photos

p. 7 - 14 :

C.J Girard

p. 15 - 17:

Sophie Waterkeyn

p. 18 - 19 :

Epi de mains

p. 20-21 / 31 :

Alain Pantel

p. 22 :

Simone Cros Allier

p. 31 :

Paul Gachet

p. 36 :

Guy Benoit

Sommaire

p. 3 - Edito

*Chères lectrices, chers lecteurs,
Vive le Vent des Bancelles !*

p. 5 - Brise municipale

Bienvenue Milo (et les autres...)

*« L'automne raconte à la terre les feuilles qu'elle a
prêtées l'été » (Charles Baudelaire)*

p. 7 - Dans l'œil du cyclone

Le Ventalon, terre de centenaires ?

p. 15 - Buse-Art, Busard

Les vautours

p. 18 - L'air de rien

Journée de l'habitat permanent

p. 20 - Aura Rossa

*Lo temps de la davalada ;
lo temps dels amors gaugs*

p. 22 - Ah Lisez

La carte des regrets

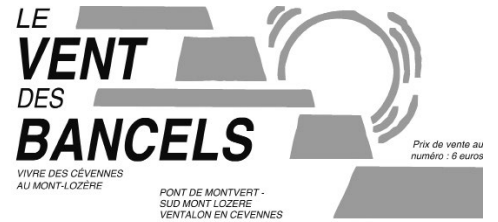
p. 23 - Tempête de délibérations

p. 31 - Tourbillon de poésie

*La pt'ite goutte d'eau qu'était pas pressée
Le Pont Rouméjon*

p. 33 - En coup de vent

De l'eau en Cévennes grâce à la forêt ?



Directeur de publication

Pierre Emmanuel Dautry

Rédacteur en chef

Camille Lecat

Comité de rédaction

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Etienne Passebois, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Nadine Kirschleger, Pierre Emmanuel Dautry, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page

Marie Debiere / Magali Martinez

leventdesbancelles@gmail.com

www.cevennes-mont-lozere.fr

Imprimerie :

IMPRIMERIE DES 4

48 100 Marvejols

Abonnement

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Ventalon en Cévennes ainsi qu'aux résidents permanents de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à leur domicile. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :

6,50 euros/n°

Abonnement à l'année

(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :

30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :

« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripon,
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626

Dépôt légal : à parution



Chères lectrices, chers lecteurs,

*Aujourd'hui, votre journal aborde
une nouvelle période de son histoire*

Né il y a trois ou quatre dizaines d'année dans un petit village cévenol, nommé St-Frézal de Ventalon, à l'origine simple feuille de chou municipale, le Vent des Bancelles est devenu un journal écrit par et pour les habitants. Ce n'est pas un journal qui parle de chats écrasés ni qui se contente de regarder le passé avec nostalgie bien que ce journal est un vecteur mémoriel. Ce journal est un lien entre les natifs des Cévennes, les anciens arrivés et les nouveaux arrivants que l'on accueille avec le vent des bancelles pour cadeau. C'est un journal qui parle de nous, de vous, des projets, des lieux, de l'histoire et aussi de la vie municipale et intercommunale. C'est aussi un journal où il est possible de témoigner de pourquoi on est d'accord ou pas d'accord. C'est un journal qui certes est édité, financé et distribué par la commune, mais qui par son fonctionnement est aussi une œuvre participative.

Le Vent des Bancelles est un lien entre les habitants du territoire. Au milieu des années 1990, les communes de St-Andéol de Clerguemort puis St-Maurice de Ventalon ont décidé de participer financièrement à son édition et à sa distribution. Sont ensuite venues dans les années 2000 Le Pont de Montvert et Fraissinet de Lozère. Le Vent des Bancelles est alors devenu un outil de communication original, au service du territoire des Cévennes au Mont Lozère. Ceci grâce à l'appui du personnel intercommunal mis à disposition notamment via Magali Martinez et Marie Debière.

Aujourd'hui, Alain Ventura transmet le flambeau. Pierre-Emmanuel Dautry en sa qualité de maire de la commune nouvelle de Ventalon en Cévennes, éditrice du journal, devient directeur de la publication et responsable légal. Et pour ma part, je deviens rédacteur en chef ce qui revient à animer le Comité de rédaction, avoir la responsabilité éditoriale, m'assurer du retour des articles....

Maintenir un travail éditorial est notre première tâche. Et pour cela, il nous faudra accueillir de nouveaux rédacteurs bénévoles. C'est un enjeu primordial si nous ne voulons pas que ce journal merveilleux perde sa spécificité participative auquel cas il ne deviendrait plus qu'un organe de communication institutionnelle.

C'est donc un appel que nous lançons avec le Comité de Rédaction. Contactez-nous, proposez des articles sur des sujets, des personnes, des lieux qui font sens.

■

Camille Lecat

Vive le Vent des Bancelles !

C'est avec un immense plaisir et avec également un peu de stress que je succède à Alain VENTURA à la direction de la publication du Vent des Bancelles.

Ce journal que vous tenez entre les mains (et que vous pouvez également trouver en téléchargement libre sur www.cevennes-mont-lozere.fr/index.php/le-vent-des-bancelles, c'est un petit bijou. Ni vraiment outil de communication municipal ou intercommunal, ni vraiment magazine, lu bien au-delà de notre territoire, il est unique. Les lecteurs assidus ou occasionnels le feuilletent avec plaisir et je suis sûr que nous sommes nombreux à les conserver et à les lire et relire alors que le temps et l'humidité latente de nos mas cévenols peuvent parfois les flétrir, voire les patiner. Rendons ici hommage aux générations de bénévoles, de chats et également de secrétaires qui se sont succédées pour bâtir cet incomparable patrimoine culturel immatériel de notre territoire. Il nous faudra trouver un jour un moyen de mettre en lumière ce patrimoine autrement par le simple passage du facteur ou de l'employé communal qui vous livre le dernier numéro. Pourquoi pas une exposition mais sous quelle forme ?

Le Vent des Bancelles, c'est aussi un élément fort qui symbolise la longue histoire commune qui lie le territoire de nos deux communes nouvelles de Ventalon en Cévennes et du Pont de Montvert – Sud Mont Lozère. Une histoire belle, riche et forte, faite d'amitiés, d'espairs, de projets et parfois aussi de difficultés. L'histoire de ce pays n'est pas terminée, à nous de continuer à la faire, l'écrire et la rendre plus belle encore.

Et je renouvelle ici les appels à participation à la rédaction : cela se résume à du temps devant une feuille blanche ou un ordinateur, une réunion trimestrielle (un lundi ou un mardi soir en alternance entre le Pont de Montvert et Ventalon en Cévennes) et surtout de belles rencontres : rencontres entre rédacteurs, rencontres avec les sujets des articles. Que des moments de bonheur. Je le réaffirme avec force : écrire pour le Vent des Bancelles rend jeune ! N'hésitez pas à nous rejoindre. Pour nous contacter, l'adresse email de notre rédaction leventdesbancelles@gmail.com ou par courrier (Le Vent des Bancelles – Mairie - Le Géripon – St Frézal de Ventalon – 48240 VENTALON EN CEVENNES).

Je veux finir cet éditto en remerciant très chaleureusement Alain VENTURA ainsi qu'à Jacques HUGON, Simone CROSSLIER et Alain PANTEL, piliers bénévoles essentiels de notre comité de rédaction. C'est un bonheur de travailler avec vous et j'espère que nous continuerons longtemps à profiter de votre expérience et de votre enthousiasme au sein de la rédaction.

Longue et belle vie au Vent des Bancelles !

■
Pierre Emmanuel Dautry

Bienvenue Milo (et les autres...)

Un été est passé et tout le monde s'affaire aux préparatifs de l'Automne.

Les châtaigneraies débroussaillées se parent des filets de récolte et nous attendons fébrilement les pluies qui rechargeront nos sources sans, nous l'espérons, détruire nos terrains par des crues torrentielles. Souhaitons de bonnes récoltes comme nous souhaitons une excellente année scolaire à nos élèves et à la communauté éducative de Ventalon en Cévennes.

Ce mot est d'abord pour moi l'occasion de saluer les nouveaux habitants du territoire : avec les conséquences de cette terrible épidémie qui frappe le Monde, nous voyons arriver chaque mois de nouveaux habitants qui viennent s'installer chez nous avec des espoirs, des rêves, des ambitions. Bienvenue à vous, nombre de vos nouveaux voisins ont vécu ce que vous vivez actuellement. Je vous souhaite de réaliser vos projets et vos rêves et que vous participerez ainsi à la vie de notre territoire. Et tant qu'à saluer les nouveaux-venus, amical bonjour à Milo qui babille depuis la fin août 2021 dans le foyer d'Alix et Sébastien ! Longue et heureuse vie Milo, sache que nous faisons tout notre possible pour que tu puisses jouer, dormir, manger et apprendre à marcher dans la crèche du Ventoudoux puis à t'éveiller, apprendre à lire et compter au sein de notre école des Abrits ou de la nouvelle école que nous espérons pouvoir construire dans les prochaines années. Notre conseil y travaille avec constance et énergie !

Notre commune continue à œuvrer pour le développement communal : réalisation du programme de voirie, débroussaillage, régularisation des captages et amélioration des réseaux AEP, réalisation du PLU, gestion de la forêt communale du Crespin, développement de l'habitat permanent, ... les chantiers sont nombreux et nous y travaillons avec passion, espoir et volonté.

Je profite de cette tribune pour vous faire part de l'ouverture prochaine d'une agence postale communale dans les murs de notre mairie du Géripon. Nous espérons pouvoir l'inaugurer avec la population le vendredi 26 novembre 2021 et offrir ensuite à la population de Ventalon en Cévennes, 2

heures par jour, 5 jours par semaine, plus de 80% des services d'un bureau de poste, ainsi qu'un accès gratuit à un point numérique pour imprimer, scanner ou effectuer des démarches en ligne. Je remercie le groupe La Poste pour qui cette ouverture constitue un investissement financier dans notre commune de plus de 130 000 € sur 9 ans et la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale qui a rendu cette ouverture possible.

Je terminerais enfin ce mot des maires par un hommage à une consœur, Zarifa GAFHARI. Agée de 29 ans, défenseuse des droits des femmes, Madame GAFHARI était depuis 2018 maire de Maidan Shar, ville de 35.000 habitants en Afghanistan. Constamment menacée de mort par les Talibans, elle a dû fuir et trouver asile en Allemagne à la fin août 2021, suite à l'arrivée au pouvoir de ces fondamentalistes islamistes dans les circonstances que l'on sait. Bienvenue en Europe Madame, puissiez-vous trouver ici la paix et la liberté que vous cherchiez à bâtir dans votre propre pays. Votre courage et votre force doivent nous inspirer.



Pierre Emmanuel Dautry
Maire de Ventalon en Cévennes



« *L'automne raconte à la terre les feuilles qu'elle a prêtées l'été* » (Charles Baudelaire)

A l'arrivée de l'automne, notre commune retrouve un peu de calme et de sérénité. La période estivale a montré, une fois de plus, l'attractivité de notre magnifique territoire.

Les décisions municipales prises pour le stationnement et la circulation au sein de notre centre-bourg semblent avoir porté leurs fruits. Les concertations menées avec la population et les commerçants lors de nos commissions ont permis de fluidifier le trafic routier pour le plus grand plaisir d'un grand nombre de nos administrés. Conformément à nos engagements, un bilan sera fait avec la population pour valider les réussites et améliorer les échecs si minimes soit-il, aux dires des habitants.

La qualité de l'offre au niveau restauration a contribué sans aucun doute à mettre en place un afflux plus diffus de touristes au sein du centre-bourg. On ne peut que s'en réjouir et remercier nos commerçants, forces vives de notre commune.

D'autres bilans sont au programme, comme le tri sélectif de nos déchets et la localisation des colonnes de tri ou encore la fréquentation touristique sur la VC1 et la VC4 et son lot de désagréments. Les habitants concernés ne manqueront pas de donner leur point de vue et transmettre un avis éclairé afin que nous prenions les bonnes décisions.

Nos différentes réunions publiques ont révélé que la population locale était attentive à ce qu'il se passait au sein de notre territoire, tant par l'assistance présente lors de ses rencontres que par les échanges engagés ces jours-là !

D'autres sujets attendus et majeurs feront l'objet de discussions et de concertations, particulièrement pour le Plan Local d'Urbanisme qui sera soumis aux administrés dans quelques semaines, dans le cadre de son enquête publique. Il ne faudra pas hésiter à s'exprimer sur le sujet et à porter par écrit ses demandes.

Dès octobre, le logement sera aussi au cœur de notre politique municipale non seulement pour répondre favorablement aux nombreuses requêtes de nos administrés ou des familles désireuses de s'installer « au pays », mais également pour conforter nos services et nos commerces si chers dans notre vie quotidienne.

A ce titre, après les agissements injustes et incompréhensibles des dirigeants de la Poste, à qui il a fallu rappeler ses missions de services au public, nous aurons à l'évidence d'autres combats à mener pour préserver notre tissu social et nos services publics. Le prochain sera très certainement la préservation de notre gendarmerie qui selon toute vraisemblance, se trouve en grande difficulté. Com-

ment expliquer qu'un bâtiment tout neuf, financé par des fonds publics, puisse accueillir désormais seulement deux gendarmes sur les six prévus à sa construction ? La sécurité des biens et des personnes tanguent un peu ! Là aussi, on voit bien que la stratégie adoptée consiste à baisser les moyens humains pour favoriser la chute de ces services si chers et si précieux pour notre population locale et rurale. Une entrevue avec le nouveau colonel départemental de la gendarmerie devrait certainement apporter des réponses. Je ne manquerai pas de vous les communiquer.

L'actualité montoise, comme vous pouvez le constater, est toujours aussi riche et dense. De nombreux autres dossiers devraient être traités prochainement dont certains au travers de nos commissions : l'aménagement des locaux de l'écomusée et de la salle polyvalente (après l'échange avec la Communauté de Communes concernant les locaux municipaux de l'ancienne Poste), la réhabilitation du foyer logement, le plan de rénovation de nos bâtiments communaux et leurs toitures, la rénovation du barrage de Caguefer, l'aménagement de l'espace du terrain multisport, la rénovation complète du sanitaire principal de notre camping pour ne citer que les plus importants. Il conviendra de ne pas oublier les autres projets majeurs dits « projets structurants » portés par la Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère ; à savoir l'agrandissement et la rénovation des locaux de la maison médicale mais également la construction de la maison du Mont-Lozère à l'emplacement de l'ancienne Poste.

Enfin, même si nous devons rester vigilants, l'atténuation de la crise sanitaire contribuera sans nul doute au redémarrage des activités de nos dynamiques associations culturelles, sportives ou citoyennes.

Le Total Festum avait lancé un début de saison prometteur, le trail des Cèpes a bien clôturé cette période estivale.

Au nom du conseil municipal du Pont de Montvert Sud Mont-Lozère, je vous souhaite un bel automne et espère fortement que vous prendrez place aux différentes réflexions qui seront menées au sein de commissions extra-municipales. Bien à vous toutes et tous.



Stephan Maurin

Maire de Pont de Montvert Sud Mont Lozère

Le Ventalon, terre de centenaires ?

La connaissance acquise par l'homme au fil des Temps, grâce sans doute à son évolution dans un confort croissant, lui permet d'espérer une prolongation de sa durée de vie. Pourquoi l'espérer ?

Parce que tout simplement il ne connaît pas autre chose que son souffle quotidien et, sommes toutes, cela lui convient très bien. Si bien, qu'Il a toujours rêvé de repousser cette limite. Même les rédacteurs de la bible, il y a de nombreux siècles, nous ont présenté Mathusalem, le grand père de Noé, âgé de 969 ans !

Aujourd'hui, être centenaire n'est toujours pas chose banale, mais assez courante, et due sans doute aux progrès accomplis par la médecine, à des activités moins pénibles, et à une meilleure hygiène de vie. Aussi, lorsque nous rencontrons un ancêtre qui atteignait l'âge de quatre-vingt ans, il y a deux siècles, nous considérons qu'il avait eu la chance d'avoir connu une longue existence.

Et pourtant... En 1842, un membre de l'éminente Société Française de Statistique Universelle, Charles Lejoncourt, dans un sérieux ouvrage présentant une Galerie des Centenaires Anciens et Modernes, portait à notre connaissance qu'être centenaire n'était pas forcément un exploit. Ce statisticien émérite était arrivé à en dénombrier 2124 en France, sur une durée seulement limitée à quatorze années, de 1824 à 1837.

Pour le plaisir de la statistique, toujours sur cette durée restreinte, citons que la Dordogne était le département qui en comptait le plus, soit 165, que la Lozère en avait eus 25, plus que le Gard qui n'en avait que 7, et moins que l'Ardeche dont le nombre avait atteint le chiffre de 58.

Les travaux de M. Lejoncourt ne se sont pas limités à cette période, mais il faut convenir qu'il lui était difficile d'exercer ses recherches sur une période antérieure à la Révolution de 1789. La centralisation administrative de notre pays n'a connu, en effet, une application vraiment efficace de son état-civil qu'à partir de l'époque napoléonienne.

Parmi, toutefois, la cinquantaine de centenaires retrouvés par ce chercheur, parmi une population qui n'avait connu aucune notoriété particulière, nous en trouvons trois qui ont vécu à Saint-Frézal de Ventalon dans une période particulièrement troublée de nos Cévennes, celle qui part de la moitié du 17^{ème} siècle, pour dépasser celle du 18^{ème}.

Et nous savons tous, pour l'avoir au moins entendu rapporté par nos anciens, que la majorité des familles de nos contrées, alors de religion protestante depuis la moitié du 16^{ème} siècle, ont connu à leurs dépens une triste et dure traversée de cette période. Louis XIV en révoquant l'édit de Nantes le 22/10/1685, exige de tous ses sujets qu'ils soient catholiques. Monsieur de Le Tellier, marquis de Louvois,



(1) Un bref rappel : Louis XIV avait gardé de son enfance, un souvenir pénible de la Fronde qui avait exposé la royauté aux dissensions des Princes et des bourgeois du Parlement de Paris. Régner n'était plus pour lui, désormais, qu'établir un pouvoir unique soumis à sa seule loi. Il ne pouvait accepter les relations démocratiques instaurées par la religion protestante.



●●● Non, il n'était pas facile de vieillir vieux en ce temps-là ! Et pourtant, au moins cinq résidents de Ventalon sont parvenus à franchir la barre centenaire, et même deux d'entre eux de belle façon. Ils ont pour nom Jacques Guin et Florette Roux, de Conches, et auraient vécu au-delà de cent-dix ans. Vous nous pardonneriez, chers lecteurs, de nous attarder sur ce couple qui est, pour beaucoup de cévenols de la Vallée Longue, dans leur lignée généalogique (2), et il est pour cela mieux connu.

Un couple de centenaires à Saint-Frézal

Jacques Guin est né en 1643, au Finiels, de Antoine Guin et de Marie Vignes, originaire du Pont-de-Montvert. On ne sait si Jacques était l'aîné des cinq enfants de la famille, sinon qu'il devint, après apprentissage, Maître cadissier (3) à Conches. Son union maritale à un âge assez avancé pour l'époque, au moins 35 ans, ainsi que son installation hors de sa terre natale, le placeraient plutôt en position de cadet. Tout au cours de sa vie, en effet, Jacques citera la date de 1678 pour rappeler la date de son mariage avec Florette Roux, l'âge auquel il avait atteint comme elle sa trente-cinquième année. On note, en effet que leur premier enfant, Jacques, est né en 1680... Et comme même, et peut-être surtout avant la révocation de l'édit, le concubinage n'était pas spécialement apprécié dans les milieux protestants, nous pouvons présumer qu'ils étaient effectivement mariés en 1678. Leur position religieuse n'aidait pas à la régularité de l'état-civil familial.

La preuve de cette situation ambiguë intervient par les deux baptêmes passés en l'année 1688, à l'église catholique de Saint-Frézal, effort religieux consenti par les parents pour que deux de leurs enfants, Jean et Jeanne, nés en 1687 et 1688, soient officiellement reconnus.

Florette Roux est fille de Jean Roux et de Marguerite Philip, de Conches, ce qui peut expliquer l'installation de Jacques Guin dans ce bourg de Saint Frézal. Le couple pas-

sera, le lundi 12 juin 1684, un contrat de mariage devant Maître Folhier, notaire de Bergougnoux au Pont de Montvert. Après, sans doute, beaucoup de réticences, les deux époux confirmeront leur union, en 1686, en se rendant à l'église, afin de permettre à leur famille d'exister dans la communauté du Ventalon. A noter les liens de cette famille, à Conches, avec celle d'Etienne Blachère, lui-aussi cadissier comme Jacques. Il émarge en tant que témoin de plusieurs actes civils concernant la famille Guin. Il est possible que ce soit lui qui soit l'époux de Anne Guin, sœur présumée de Jacques.

Jacques et Florette eurent dix-neuf enfants, selon les documents qui ont mentionné leur longévité, et que nous citerons plus loin. Nous n'avons pu trouver que sept actes de naissance, cette période tourmentée ayant connu beaucoup de registres égarés ou détruits, dans l'éventualité où les familles avaient la possibilité de faire enregistrer leur état civil. De la même façon, il n'est souvent possible de connaître la manière et les moyens d'existence des familles, qu'au moyen des actes notariés intervenus au fil des jours. Mais ceux-ci s'avèrent très rares, pour ne pas dire absents, lorsque les conditions de vie deviennent aléatoires.

La connaissance des événements vécus par Jacques et Florette ne pourra, en conséquence, être révélée que par les documents de notoriété, diffusés en raison de leur statut de centenaires fort avancés en âge. Il est cependant une activité particulière qui semblerait s'attacher au portrait que l'on pourrait dessiner de Jacques Guin. Jacques Guin n'est pas seulement de religion calviniste, comme toute sa famille depuis plus d'un siècle et la plupart des cévenols de ce temps-là. Il aurait été, de surcroît, un chef camisard, comme cela va être rapporté dans la presse et les articles que nous allons citer.

Et cela, bien sûr, donne un caractère assez exceptionnel à la notoriété qui lui est faite dans tout le royaume, et surtout auprès des couches sociales les plus averties.

(2) Louise Virginie Vidal (1842/1904), l'arrière-grand-mère de l'auteur de cet article, épouse de Etienne Frédéric Girard (1837/1898), ayant eu comme arrière-grand-mère Marie Guin (1739/1793), épouse de François Vidal (1745/1832) des Hortals, se trouve descendante du couple. Marie Guin était, en effet, la fille de Françoise Peyronenche (1706/1769), et de Jacques Guin (décédé après 1769), fils aîné de Jacques Guin et de Florette ROUX.

(3) Les cadissiers étaient des fabricants de cadis : sorte de tissu tissé avec de la laine assez fruste, mais solide, ressemblant à de la serge.

En 1758, nous sommes, en effet, dans cette période transitoire que l'on appelle le siècle des lumières et qui prépare l'avancée vers les droits de l'homme et la Révolution de 1789, avec Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert... Malgré un certain nombre d'écrits imprimés secrètement en Angleterre, et diffusés sous le boisseau en France, le régime de la presse reste encore, en ce temps-là, très jugulé.

La Presse en a parlé...

Or, dès la fin de l'été 1758, la presse de l'époque va s'emparer d'un événement qui paraît exceptionnel : deux centaines de plus de 110 ans décèdent en Cévennes ! Il ne s'agit, bien sûr, que de journaux qui ont l'autorisation royale d'être rédigés, et de paraître : Le Mercure de France ainsi que La Gazette de France.

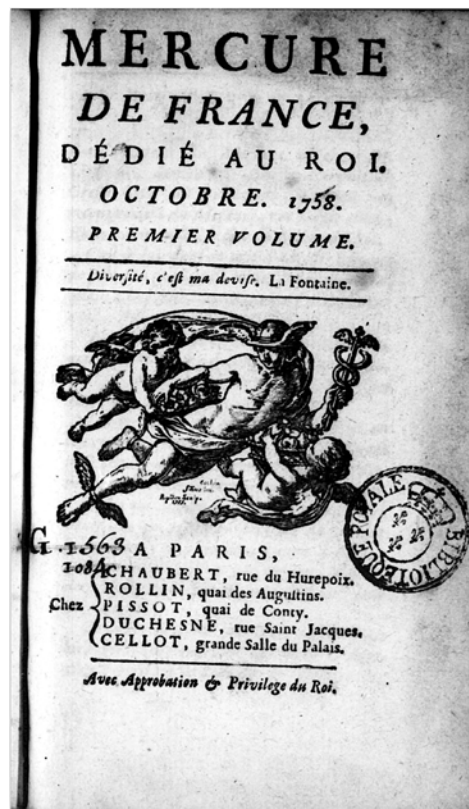
Le contexte de cette publication s'avère, en fait, plus remarquable encore que l'évènement lui-même. Jacques et Florette appartiennent à une religion que le pouvoir essaye d'éradiquer depuis près d'un siècle, depuis que Louis XIV a commencé, dès 1660, à rogner sur les libertés de l'édit de Nantes. De plus, la notoriété locale a fait de Jacques Guin l'un de ceux qui ont le plus combattu les troupes royales, un chef camisard qui aurait côtoyé Jean Nicolas, dit Jouanny, et Pierre Laporte, dit Rolland !

N'oublions pas qu'en 1758, Louis XV est âgé de 48 ans, avec encore seize années de règne devant lui, et qu'une cinquantaine de protestants, envoyés aux galères pour avoir respecté leur foi, sont alors toujours forçats dans les bagnes royaux. Cinq adeptes du calvinisme seront d'ailleurs, après cette date, condamnés aux galères alors qu'elles n'existent plus (4). Quel paradoxe, pour le régime, que la publication de ces articles !

L'article du Mercure de France

Cette revue mensuelle est dédiée au roi Louis XV, illustrée par la devise donnée par M. de La Fontaine : Diversité. C'est un certain M. Guiroy, rédacteur en chef pour le numéro d'octobre 1758, qui va citer nos deux Saint-Frézaliens. On ne sait si le brave homme a lu les articles proposés pour y être publiés, mais il écrit lui-même en présentation du

journal : J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier Mercure du mois d'octobre et je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 29 septembre 1758. M. Guiroy.



On pourra lire dans ce numéro, en page 208, de la rubrique nécrologique qui, par ailleurs, ne cite que les décès des personnes appartenant à la haute noblesse, ou qui ont l'heur d'avoir atteint une notoriété certaine (5) :

Le 2 août, mourut au village de Conche, dans le Diocèse de Mende, Florette ROUX, âgée de cent dix-huit ans et quatre mois. Son mari, Jacques Guin, mourut l'année dernière âgé de cent quatorze ans. Ils ont vécu ensemble soixante-dix-neuf ans, et ont eu dix-huit enfants, douze garçons et six filles : quatorze de ces enfants vivent encore.

(4) Le corps des galères a été supprimé en 1748 (officiellement en 1773). Les galériens sont devenus forçats dans les bagnes royaux, le principal étant celui de Toulon. A noter que, selon Gaston Tournier, dont l'énorme travail de recherches sur les galériens fait référence, 45 protestants sont encore aux bagnes, en 1758, pour leur religion, tout en sachant que plusieurs registres d'écrou ont disparu... Les deux derniers, originaires du Dauphiné et condamnés en 1745, ne furent libérés que le 11 octobre 1774, soit quinze ans seulement avant la Révolution.

(5) Les deux annonces de décès qui précèdent celle de Jacques et Florette, sont celles du Chapelain du Roi, Charles Chatelain, et du comte de Bourzac, premier gentilhomme de la Chambre du prince de Conti.

●●● Leur mariage avoit été béni par un Ministre quelque temps après la révocation de l'Edit de Nantes. Jacques Guin se distingua parmi les Rebelles connus sous le nom de Camisards. Il s'étoit d'abord attaché à Joannen (6), et combattit sous ses ordres à l'affaire de Champdomerge.

Il quitta Joannen pour suivre Rolland (7), lequel ayant bonne opinion de ses talents, lui donna le commandement d'une Troupe de cinquante hommes. Il se trouva avec ce dernier à Fontmort, où le régiment de Champagne fut si maltraité. Enfin il l'accompagna auprès du Maréchal de Villars, et lui servit de conseil pour conclure son traité particulier. (8)

L'article de La Gazette de France

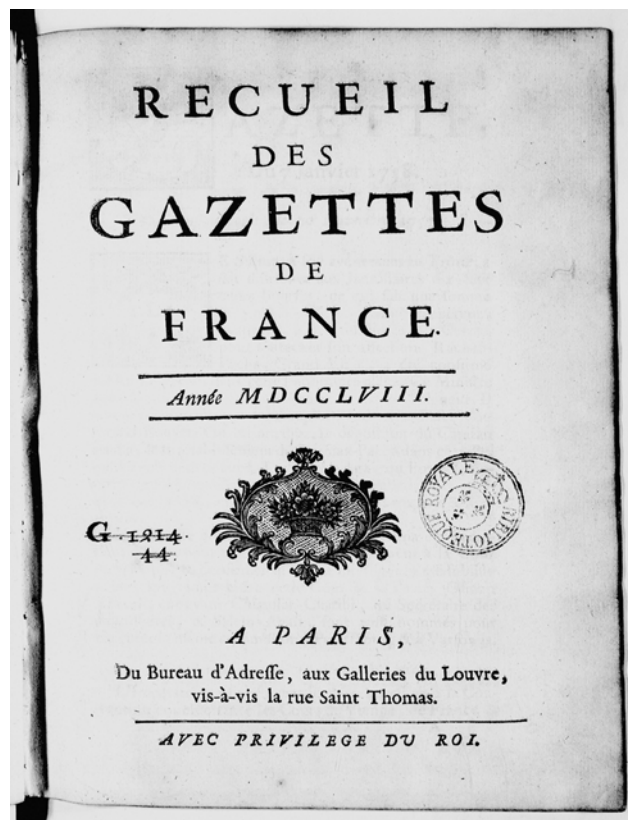
Ce périodique a été créé, avec l'appui de Richelieu, par le fondateur de la presse et de la publicité en France, Théophraste Renaudot, par ailleurs médecin du roi Louis XIII. D'une parution hebdomadaire, il se présentait comme l'Organe officiel du Gouvernement royal. Ses articles ont pour sujets les affaires nationales et internationales qui touchent les divers pays.

Nous ne reproduirons pas ici l'article consacré à nos deux cévenols car, sans doute rédigé après un contrôle unique de la censure, il est absolument identique, à la virgule près, à celui du Mercure. Il figure également dans la rubrique touchant les décès importants qui ont, alors, marqué l'hexagone.

Il comporte, cependant, un additif intéressant, qui mentionne trois autres centenaires vivant dans la paroisse de Saint-Frézal de Ventalon.

Il y a dans le même village, le nommé Jean Fage, âgé de cent sept ans, et Marie Fage, sa sœur, âgée de cent cinq. Il y a encore au Hameau de Bonnijot, dépendant de la même Paroisse, la nommée Marguerite Tourtoulon, âgée de cent treize ans. (8)

Six familles Fage résident à Saint-Frézal, à cette époque. Trois au Pénens dit Supérieur : la première autour de Jean Fage et de Suzanne Salles, la seconde autour de Jean Fage et Marie Maurin, la troisième autour de Autre Jean Fage et



Marguerite Fayon. La quatrième réside au lieudit Le Grenier autour d'Antoine Fage et de Marie Fillol. Quant aux deux autres, elles habitent Vimbouches autour d'Antoine Fage et de Marguerite Pelatan, ainsi que de Pierre Fage et de Anne Ducros.

Quant à Marguerite Tourtoulon, elle pourrait être la fille de Jean Tourtoulon et de Vidale Roux des Abritz, à Saint-Frézal, ainsi que l'épouse de David Felgerolles, tisserand.

D'autres citations

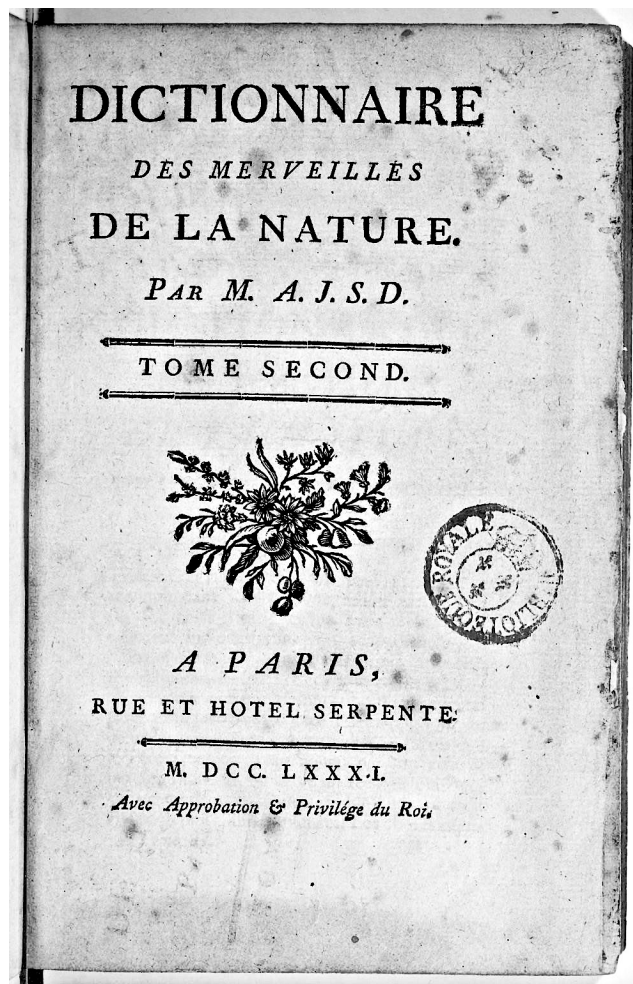
Nous trouvons par ordre chronologique d'autres citations des exploits de longévité de Florette et de Jacques.

(6) Jean Nicolas, dit Jouany, voire Jouanen entre autres, né vers 1670 aux Plos, à Génolhac, était faiseur de briques lorsqu'il revint des armées royales avec le grade de maréchal-des-logis. Il participa au meurtre de l'abbé Chaila et, chef camisard de réputation assez cruel, il rendit les armes, fin septembre 1704, pour accepter une lieutenance en Espagne dans les armées royales. Il fut abattu en 1711 alors qu'il regagnait ses terres de Génolhac, après avoir déserté et subi une peine de 5 ans dans une prison de Montpellier d'où il s'était évadé.

(7) Pierre Laporte, né en 1680 au mas Soubeyran de Mialet, fut avec Cavalier, l'un des deux chefs principaux des camisards. Il exerçait le métier de peigneur de laine et de châtreur de cochons, près de Nîmes, lorsqu'il s'était consacré au prêche de la foi protestante. A l'inverse de Cavalier, il refusera de se soumettre, et sera la victime d'un piège, en août 1704, au château de Castelnaud à Valence (Gard), où il avait rendez-vous avec Marthe Bringuier de Cornély, son épouse secrète.

(8) Ces textes respectent la rédaction originale.

En 1781, le Dictionnaire des Merveilles de la Nature, dans son tome second rédigé par M. Sigaud de La Fond et M. Joseph Aignan, reprend lui aussi le texte intégral du Mercure.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

A noter que six ans après, Louis XVI permettra à nouveau aux protestants d'exister en promulguant, sur les instances de son ministre M. de Malesherbes et du pasteur de Nîmes, Rabaut de Saint-Etienne, l'édit de tolérance du 7 novembre 1787.

Rappelons l'ouvrage de M. Charles Lejoncourt, l'un de nos premiers statisticiens, déjà cité avec sa Galerie des Centenaires Anciens et Modernes, en 1842.

Dans une Étude Sur la durée de la vie autrefois et aujourd'hui, le 1er janvier 1897, M. A. Picaud, rappelle lui aussi la longévité de notre fameux couple, dans le Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie. Il y ajoute un détail dans la descendance de Florette et de Jacques, en précisant que, à la mort de leur père, Jacques est leur fils aîné avec l'âge de 79 ans, et que Pierre, est son frère cadet avec une année de moins.

Citons la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la ville de Mende qui est intervenue par la Société des lettres, sciences et arts du département de la Lozère, à laquelle les historiens régionaux doivent une mémoire historique étonnante. Son article paru dans le Journal de la Lozère, le 2 novembre 1803, reprend les mêmes éléments que le Mercure, mais y ajoute cependant une appréciation sur le *modus vivendi* des Saint-Frézaliens, en précisant que cette longévité de vie intervient **à cause de la sobriété et de l'activité de ses habitants.**

Le texte illustre une étude succincte, sur les Exemples de la longévité dans la Lozère, qui avait débuté par :

Le climat du département de la Lozère est un des plus sains de la République, un de ceux où l'on vit le plus longtemps. Parmi les exemples de vieillesse extraordinaire, les suivants sont les plus frappants. Le 2 du mois d'août 1758, mourut au village de Conche, paroisse de St-Frézal-de-Ventalon... (8)

Vient ensuite la citation du couple qui reprend l'article du Mercure.

Le journal parisien La Liberté qui s'intitule le plus lu des journaux du soir, précise, le 7 novembre 1926, dans un long article sur Philémon et Baucis (9) que Jacques Guin est l'ancien chef camisard de la troupe du célèbre Roland et qu'il termina paisiblement ses jours en 1757 à Saint Frézal, diocèse de Mende, à l'âge de 114 ans, laissant une veuve de 117 ans. De cette union étaient nés 18 enfants, dont l'aîné avait 78 ans au décès de son père (8).

Jacques Guin, était-il chef camisard ?

A la lecture des rapports faits par le Mercure et La Gazette qui sont à la base de la connaissance particulière du couple, l'historien est obligé, comme sans doute le lecteur, à se poser deux questions.

Jacques Guin a-t-il été un chef camisard ?

Et, pouvons-nous être sûr de la durée de longévité exposée pour le couple ?

Divers écrits mettent en doute le rôle exact joué par Jacques lors des épisodes tragiques qui ont accompagné la révocation de l'édit de Nantes.

Nous pouvons déjà lire dans le remarquable ouvrage de Paul Dombre et Hubert Bost, réalisé avec le concours de l'association Abraham Mazel, Cévennes et Gévaudan Protestants :

Au hameau de Conchès, vécut jusqu'à 110 ans un ancien camisard, Jacques GUIN, dont la chronique locale dit qu'il fut intarissable sur ses aventures extraordinaires avec le comte Rolland. (8).

(9) Dans la mythologie grecque, Philémon et Baucis sont un couple de vieillards phrygiens qui sont transformés en arbres, à leur mort.



Champdomergue (photo de 1936)

Le lendemain la troupe de Poul, après s'être renforcée d'un groupe de miliciens, et d'une autre compagnie résidant aux Ayres, quitte Saint-Germain de Calberte, village où elle avait sans doute été attirée à dessein, pour aller punir ceux qu'ils nommaient vagabonds et qui avaient commis les exactions du Collet. Les attroupés, comme on les appelle aussi, les attendent sur les hauteurs du Collet, près du Castanet, à Champdomergue.

Ne disposant que de quelques hommes armés de fusils, Gédéon Laporte les installe derrière un muret de lauzes. Quant aux autres ils se battraient avec l'armement disparate dont ils disposent, allant du coutelas à la faux et à la fourche, en passant par quelques sabres et épées d'une autre époque.

Selon Henri Bosc (15), les forces en présence ne sont pas aussi disproportionnées en nombre qu'on l'a prétendu par la suite ; elles étaient simplement un peu plus réduites chez les camisards car certains d'entre eux étaient partis, quelques heures auparavant, pour aller incendier l'église de Saint-Frézal. Ce qui faisait la différence était la qualité de l'armement. Quant au savoir-faire militaire, bien que l'un d'entre eux, Nicolas Jouany, ait été, jadis, maréchal-des-logis dans les armées du roi, les camisards le compensèrent par une ardeur au combat supérieure. C'est au cours de cet

affrontement que le jeune Cavalier (16), grâce à son courage, prit du galon pour devenir un chef reconnu par les siens.

Mais, moins bien organisés et armés, les rebelles durent se replier et fuir sur Saint-Frézal. Ils perdirent beaucoup des leurs, lors de ce retrait.

Cet évènement, parce qu'il fut, sans doute le premier qui opposa les camisards à une force armée régulière, devint un combat de référence pour le mouvement de résistance des camisards. Il fut marqué par l'ardent courage démontré par les jeunes combattants. On lui rattacha également le chant de ce fameux psaume 68 (17) qui les accompagna au combat et qui devint leur hymne.

Comme on vient de le voir, ces mouvements de rébellion se passent autour du village où réside Jacques Guin. Et, même mieux, Conches fut le lieu de passage des rebelles lorsqu'ils fuirent le Pont-de-Montvert, à la fin du mois de juillet 1702, après le meurtre de l'abbé Chayla.

Il est difficile de concevoir, par ailleurs, que de son vivant, et devant des témoins possibles de tous ces évènements tragiques, Jacques ait pu mentir sur son implication dans le mouvement camisard.

Alors, certes, il a sans doute fortement exagéré ses propres faits et gestes. A cinquante-neuf ans, Il est, bien sûr, d'un âge avancé lors de l'affrontement de Champdomergue, mais il n'est pas du tout exclu que Gédéon Laporte, lui-même âgé de quarante-deux ans, l'ait choisi à cette époque pour l'aider à encadrer ses jeunes recrues.

Il est, toutefois, difficile d'admettre que cette participation ait pris autant d'importance que le relate le Mercure. Le rédacteur de cette revue tient, sans doute, une partie de ses informations du Marquis d'Aubaïs car il reprend la même erreur que lui touchant la présence de Rolland, au lieu de celle de Cavalier, lors de l'entrevue de Nîmes.

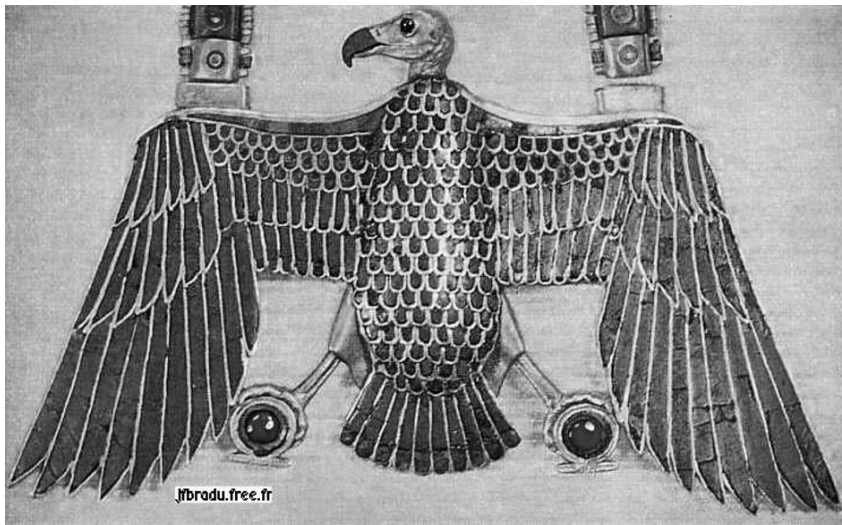
(15) Henri Bosc (1908/1990) fut pasteur de l'Église réformée de France, docteur ès-lettres (1973) et attaché de recherches au Centre national de la recherche scientifique de 1969 à 1974. Passionné par la période camisarde du protestantisme, il est, entre autres écrits, l'auteur de La Guerre des Cévennes, ouvrage volumineux de référence historique sur cette période.

(16) Jean Cavalier (1681/1740) originaire de Ribaute-les-Tavernes (Gard), journalier de ferme, puis mitron, il devint dès 1702, imposant par son audace, un chef camisard reconnu par les siens. Il dépose les armes devant le maréchal de Villars en 1704, accepte de lui une charge de colonel auprès du duc de Savoie, commande un régiment anglo-portugais, en 1706, est promu ensuite général de brigade, en Irlande en 1735, puis enfin, en 1738, lieutenant-gouverneur de l'île de Jersey.

*(17) Que Dieu se montre seulement,
Et l'on verra dans un moment,
Abandonner la place ;
Le camp des ennemis épars,
Epouvantés de toutes parts,
Fuire devant sa face ...*

Les vautours

Il y a quelques mois, déjà, nous avons eu la chance, Martin et moi, d'être invités à une journée organisée par le Parc National des Cévennes et animée par des intervenants de la LPO (ligue pour la protection des oiseaux). A la découverte de certains habitants des Grands Causses : LES VAUTOURS.



apogée dans la coutume de certains peuples qui leur offraient des cadavres humains. Aujourd'hui encore, en Inde et dans l'Himalaya, différentes ethnies livrent les dépouilles de leurs morts aux vautours, pour éviter de souiller les éléments sacrés que sont la terre, le feu et l'eau, ou considérant ces funérailles comme propres à conduire l'Esprit vers le repos éternel.

Au début du XIXème siècle, le vautour éveille, principalement en Europe, des sentiments moins nobles liés à l'aversion, voire à l'hostilité très prononcée pour les rapaces. Commencent alors des campagnes d'extermination et il faudra attendre la fin du XXème siècle pour que le vautour retrouve enfin ses lettres de noblesse.

Oiseaux sacrés ou répugnants selon les époques et les civilisations, les vautours font office d'agents purificateurs dans le cycle biologique : en faisant disparaître les cadavres, ils évitent leur putréfaction et les maladies qui en résultent. La dimension symbolique du vautour, associée au besoin de vie éternelle, se retrouve dans de nombreux mythes et religions primitives de l'Ancien et du Nouveau Monde. Ainsi, dans L'Égypte ancienne, le Vautour percnoptère était un passeport pour l'au-delà. Il ornait les monuments et les papyrus anciens. Il était le « Purificateur Sacré ». Pour les In-

cas, les Condors étaient liés au culte du Soleil. Dans la Grèce antique, le vol des vautours était un présage de bon augure ? La croyance en un rôle purificateur des vautours atteint son





●●● Le vautour fauve



Envergure : 2,40 m à 2,70 m
Plumage : dégradés de bruns, beiges et noirs
Cou : reptilien émergeant d'une collerette de plumes duveteuses bien adaptée à son mode d'alimentation
Ailes : larges avec de longues rémiges digitées
Queue : très courte
Premier à intervenir sur un cadavre se nourrissant de tissus mous, muscles, viscères, foie, poumon
Espèce dite « tireur-fouilleur ».

Le vautour moine



Envergure : 2,50 m à 2,90 m
L'un des plus grands rapaces d'Europe
Plumage : uniformément brun, dessus de la tête clair
Cou : emplumé bordé d'une large collerette de plumes érectiles
Ailes : très digitées, rectangulaires
Queue : en forme de coin allongé
Bec : très fort bleuté ou rosé
Se nourrit de cartilage, tendons, peau

Le vautour percnoptère



Envergure : 1,60 m
Plumage : blanc sale rémiges noires
Tête : jaune
Ailes : longues rectangulaire rigides
Bec : long droit et fin à l'extrémité noire bien adaptée au mode d'alimentation
Oiseau migrateur
Profite des restes : viande, peau, bouts d'os. Consomme également des insectes et micromammifères, également coprophage.

Le gypaète barbu (le casseur d'os)



Envergure : 2,60 m à 2,90 m
Ailes : étroites et pointues
Queue : longue, cunéiforme
Ressemble à un immense faucon

Contraste du plumage de couleur gris ardoisé aux ailes et blanc orangé pour la tête et le ventre. L'iris de couleur paille est entouré d'un cercle orbital rouge, les moustaches sont des plumes appelées vibrisses nettement visible à grande distance.
En 2012, un projet de reproduction de ce vautour a vu le jour dans les Grands Causses. Spécialisé dans la consommation d'os qu'il digère très facilement grâce à l'action de sucs gastriques particulièrement puissants.

Ainsi la totalité du cadavre est nettoyé par cette cohorte de nécrophages. Les vautours sont appelés « culs de sacs épidémiologiques », c'est-à-dire qu'en se nourrissant de charognes, ces rapaces rompent la chaîne de contamination microbienne ou parasitaire.

Voici quelques photos prises au moment de la curée sur une placette aménagée pour le nourrissage des vautours :



Mise en place de cadavres de moutons observée par quelques vautours fauves...



Premier arrivé, premier servi...



Mais pas pour longtemps...



En un peu plus d'1 heure le festin est achevée et la placette nettoyée...



Sophie Waterkeyn



riales durant les prochaines années sur ces thématiques, avec espérons-le des résultats probants. Si, d'ores et déjà, cette manifestation aura permis d'informer et de pousser à la création de nouveaux logements permanents sur le territoire, cela sera très positif. Pour plus d'informations sur le logement, vous pouvez également contacter ces organismes ou lire les articles que nous avons publié sur notre blog communal et qui peuvent vous donner des informations utiles pour rénover votre habitat ou y créer du logement locatif permanent :

<https://ventalonencevennes.blogspot.com/2021/05/chronique-de-lhabitat-n1-la-renovation.html>

<https://ventalonencevennes.blogspot.com/2021/05/chroniques-de-lhabitat-n2-par-ladil-de.html>

<https://ventalonencevennes.blogspot.com/2021/06/chroniques-de-lhabitat-n3-avec.html>



■
Pierre Emmanuel Dautry





Bruscament la bèstia se calèt detràs un pudís que sas fruchas rojas serián lo garda-manjar de las tridas e dels rainals. Es que m'aviá sentit ? Me semblèt pas possible estant qu'èra a contravent. Agueri tanlèu la responsa per que d'un còp lo cèrvi al còl de brau levèt la tèsta endarrièr, durbi-guèt lo morre e los uèlhs a fuòc e a sang, escupiguèt una crida a far petar sa ventrada. Coma un ilhauç traversèt un camp d'airarets per caçar lo concurent que s'apreparava a braconar una cèrvia. L'encontra foguèt corteta : en primièr las banas se mesclèron puèi, la tèsta relevada enrèire trotèron, laç contra laç, coma un parelh de buòus atelats a un carri; aquò podí pas durar, cadun esperant la flaquesa de l'autre. E puèi, subtament l'intrus quitèt la joncha e trescolèt. Despièchat, aviá compres qu'èra pas encara son ora mas èra segur que saupriá esperar : un jorn lo vièlh, uèi al suc de son desenvolopament, perdriá sa fòrça tota, sa temeritat tota, son orguèlh tot e dintrariá en solesa, tot achalhat, le daissant l'ardada en eretatge.

■

Alan Pantel

Subitement il se cala derrière un sorbier dont les fruits rouges seraient les garde-manger des grives et des renards. M'avait-il senti ? Ce n'était pas possible car j'étais à contre vent. La réponse ne tarda pas : Le cerf au cou de taureau, la tête en arrière dressée à l'oblique, ouvrit sa gueule et les yeux injectés de sang, il libéra un cri à se faire péter les entrailles ; une sorte de beuglement déchiré, désespéré. Comme un éclair il traversa un tapis de myrtilles pour aller à la rencontre du concurrent qui s'apprêtait à braconner une de ses biches. Les présentations furent rapides, la rencontre fut de courte durée : sans hésiter ils échangèrent quelques frottements des trophées, puis glissèrent côte à côte, les bois en arrière, la tête relevée, trotant l'un contre l'autre tels une paire de bœufs joints et attelés à un char, chacun attendant la faiblesse de l'autre pour conclure le combat. Et puis subitement, l'intrus, sans rien dire, s'écarta et passa la crête ; il avait compris que son heure n'était pas encore venue mais il saurait attendre son heure : un jour, le vieux, aujourd'hui au summum de son développement, perdrait toute sa force, toute sa témérité, tout son orgueil et entrerait en solitude, lui laissant son harem en héritage.

■

Alain Pantel



La carte des regrets

Nathalie SKOWRONEK, Grasset, 2020

Ce roman nous conduit sur le chemin de STEVENSON et le versant sud du Mont Lozère, à Finiels. Un lieu de randonnée pour l'auteur peut-être ?

Personnage central du livre, Véronique dirige une petite maison d'édition à Paris où elle réside avec son mari Daniel et sa fille Mina, 21 ans, étudiante. Une rencontre va bouleverser sa vie : celle de Titus le cinéaste. Dès lors, une existence parallèle s'organise, rythmée par des voyages ou de fréquentes escapades sur le chemin de STEVENSON. Ainsi, rien ne sera plus pareil et pourtant rien ne change. Tirillée entre la tentation de vivre pleinement sa passion et l'impossible rupture après vingt années de vie commune, Véronique repousse toujours l'échéance. Franchir le pas ou hésiter encore : jusqu'à quand ?

Un déplacement à Gand en Belgique d'où son grand-père est originaire permettra la découverte d'un tableau à connotation religieuse. Cette œuvre va servir de révélateur, donnant enfin la clef du dilemme qui hante l'héroïne... Et la vie se chargera de mettre un point final à l'impossible choix.



Simone Cros Allier



**Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
12 avril 2021**

Présents : Gilles Mercier, Cathy Blaclard, Michèle Buisson, Stéphane Maurin, François Folcher, Florence Boissier, Cyril Djalmit, Fabienne Pucheral Molines, Julie Deles, Mathias Cornevaux, Thibaud Malgouyres, Daniel Molines, Mathieu Pucheral, Olivier Malachanne, Clara Arbousset, Lucie Bonicel, Christelle Folcher, Guillaume Harvois (en visio)
Excusée : Sophie Boissier
Secrétaire de séance : Christelle Folcher

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du lundi 29 mars 2021

Vote des comptes administratifs
- Budget principal
Voir TAB1

Affectation des résultats : Voté à l'unanimité.

Vote du taux des taxes locales : Voté à l'unanimité.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,13 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 261,15 %

Vote des subventions aux associations pour un montant total de 32 080 € : Voté à l'unanimité.

Vote du Budget Principal :
Voir TAB2

Vote du budget de l'eau : **Voir TAB3**

Points sur les travaux et questions diverses

- Chantier de Caguefer : La préfecture veut revoir le dossier car il y a des questions en suspens. Une réunion va être organisée avec les personnes concernées.
- Catastrophes naturelles : récapitulatif par l'adjoint aux travaux de l'avancée du dossier.
- Champlong du Bougès : présentation du dossier à l'ensemble des élu(e)s
- Porche des Cévennes : des entreprises ont été sollicitées pour sécuriser cet espace. Ce projet sera inscrit au programme « amendes de Police ».
- Branchement électrique effectué au réservoir de Rûnes. Le projet est en cours de finalisation (suppression de l'ancien bâtiment abritant les pompes à eau).
- Installation de Mme Suzy Alaux : attente du passage du géomètre et analyse du bail professionnel signé en 2009 par un notaire.
- Courrier envoyé à Mme la Sous préfète par rapport à la presse du Dredi's Café.
- La place de la Brousse ne sera pas prioritaire sur les autres travaux du village.
- Le rocher de la route du Clap sera enlevé la semaine

TAB 1

	Fonctionnement 2020	Investissement 2020
Dépenses	1 203 309,28 €	515 833,04 €
Recettes	1 333 132,04 €	583 591,45 €
Résultat	130 092,76 €	67 758,41 €

Budget de l'eau :

	Fonctionnement 2020	Investissement 2020
Dépenses	279 676,02 €	601 782,45 €
Recettes	184 213,15 €	621 524,74 €
Résultat	-95 462,87 €	19 742,29 €

Vote à l'unanimité du résultat des comptes administratifs.

TAB 2

	Fonctionnement 2021	Investissement 2021
Dépenses	1 425 064,04 €	1 171 419,18 €
Recettes	1 425 064,04 €	1 171 419,18 €
	Budget équilibré	

Voté à l'unanimité.

TAB 3

	Fonctionnement 2021	Investissement 2021
Dépenses	298 337,87 €	600 193,56 €
Recettes	298 337,87 €	600 193,56 €
Excédent	Budget équilibré	

Le budget prévisionnel de l'eau 2021 est voté à l'unanimité.

prochaine par TP Molines + sécurisation des abords.

- Stéphane Maurin a demandé à M. Jérémy Figeat d'enlever ses affaires qui sont sur le domaine public (échéance fin avril)
- Mme Boutonnet Mélanie, potière à Fraissinet de Lozère, demande si elle peut installer une armoire à livres dans le village de Fraissinet de Lozère. Proposition du conseil municipal de la mettre sous le porche de la fontaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Pont de Montvert Sud Mont Lozère conseil municipal 18 mai 2021

Présents : Clara Arbouset, Florence Boissier, Catherine Blaclard, Lucie Bonicel, Michèle Buisson, Matthias Corneveaux, Julie Delès, Cyril Djalmit, Christelle Folcher, François Folcher, Olivier Malachanne, Thibaud Malgouyres, Stéphane Maurin, Gilles Mercier, Daniel Molines, Fabienne Pucheral Molines, Mathieu Pucheral
Excusés : Sophie Boissier, Guillaume Harvois
Secrétaire de séance : Julie Delès

Accueil de M Boulet de la SAFER

Explication des termes généraux afin de bien comprendre les enjeux notamment dans la réflexion qui va être menée sur les sectionnaires en respectant bien les rangs de priorité.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du lundi 12 avril 2021

Délibérations

- Convention retraite CDG votée à l'unanimité
- Programme voirie 2021

François Folcher indique que le marché a été attribué à l'entreprise Germain puis liste les différents travaux à réaliser dans la tranche ferme pour 49 500 €. L'offre est inférieure à l'estimation faite par Lozère Ingénierie. Débat autour de

l'ajout de travaux autour des garages communaux. Des élus indiquent qu'il vaudrait mieux attendre la réalisation des travaux de la Maison Médicale qui risquerait d'endommager les travaux réalisés.

16 élus se prononcent pour, 1 élu s'abstient.

Délibération est prise pour autoriser le Maire à signer le devis pour la tranche ferme + Villeneuve mais sans les garages communaux.

- Marché de Champlong du Bougès

Le marché a été attribué à l'entreprise TP Molines pour un montant de 53 318 €. Il faudra l'autorisation du PnC avec avis du Conseil Scientifique. Le financement sera réparti entre la commune, l'ONF, le département et l'État.

Voté à l'unanimité.

- Admission en non valeur

Les services de la Trésorerie doivent nous fournir un document donc pas de délibération pour le moment. A titre indicatif 14 000€ ont d'ores et déjà été récupérés.

- Règlement du marché municipal

Pas de délibération car il y a encore quelques corrections à apporter et Cyril propose de le soumettre d'abord aux exposants. Il sera mis en délibération au prochain conseil pour une application dès le 16 juin, date à partir de laquelle le marché se tiendra sur la place de l'église.

Point sur les travaux

- Fuite à Felgerolles

l'entreprise AB Travaux viendra les 25 et 26 mai. Il faudra avertir la population notamment à Masméjean, il y aura une coupure d'eau le 25/05.

Ensuite aura lieu la réception

avec la population, puis courant juin avec l'ARS et un moment convivial aura lieu cet été avec l'Association de Felgerolles.

- Régularisation du captage de Caguefer le 4 juin aura lieu une réunion avec Lionel Mercier et Jacques Maupert suivie d'une visite sur le terrain.

- Amendes de police : le conseil a validé le principe de l'achat de diverses signalisations horizontales et verticales ainsi que la pose d'un garde corps à la Moline et décide de lancer la consultation.

- AEP Les Urfruits : l'entreprise Rouvière a reçu la pelle mais pas les godets

Evolution des points de tri sélectif

- Des containers pour les emballages ont été répartis sur le centre bourg du Pont de Montvert.

C'est une phase de test. Un bilan sera ensuite fait pour savoir si les choix d'emplacement sont judicieux ou non. La question est posée d'étendre cette action aux hameaux, pour l'instant non car cela a un coût important, notamment sur la taxe pour les ordures ménagères.

Il faudra distribuer le document rédigé par Thibaud aux habitants du centre bourg.

- L'idée de faire venir deux containers « verre » au camping est évoquée avec une réflexion pour les rendre accessibles pour la collecte.

Convention ONF

- Cette convention indique que la commune devra reverser 2 000€ et 5 % des recettes à l'ONF pour la location du gîte avec la grange.

Convention pour 7 ans, renouvelable. L'idée serait de le mettre en valeur sur les sites (OT...) pour pouvoir le louer plus et mieux.

- Par ailleurs le 25/05 aura lieu une rencontre avec l'ONF pour envisager des coupes sur une section communale, cela permettrait d'entretenir la forêt et de récupérer un peu d'argent.

Informations diverses

a) Point sur l'organisation des élections cantonales et régionales du 20 et 27 juin 2021 : Florent a envoyé un mail sur les conditions pour pouvoir être assesseur. Il est en train d'éplucher les conditions pour la tenue de ces élections. Un document de synthèses sera mis en place pour indiquer les disponibilités de chacun.

Il n'y aura plus qu'un seul bureau de vote (salle de l'écomusée au Pont de Montvert), il faudra un président de bureau et deux assesseurs pour chaque élection (une régionale et une cantonale).

Ouverture du bureau de 8h à 18h (dans un premier temps 20h avait été annoncé, après vérification c'est bien 18h)

Il faudra prévoir une réunion spécifique pour préparer ces élections.

b) Point sur les commissions municipales à venir

- Réunion publique PLU le mardi 25 mai à 18h

- Réunion publique stationnement le mardi 8 juin à 18h30

- Réunion publique pour les sectionnaires le mercredi 9 juin à 14h

- Réunion publique pour le terrain multisport/city à caler

c) Point sur les ventes de terrain constructible

• Les 2 parcelles à La Barthe, ont été plusieurs fois modifiées, il faut faire revenir un géomètre pour être certains des dimensions. Le principe de vente du terrain central à Frank Peyronnet et de l'autre à Laurent Bornancin est acté. Nous espérons finaliser pour cet été.

• Construction en cours au Pré du Moulin : il faut qu'elle soit à maximum 7,40m de hauteur, il faudra donc vérifier car elle paraît déjà très haute.

• La Brousse : un mobile home a été déposé en bordure de la voie communale, il serait souhaitable qu'il n'y reste pas. Des renseignements sont à prendre.

d) Avancée sur les doléances de nos administrés

• Pour M Mynolas : il faudra fixer un tarif lorsque le bornage aura été effectué

• VC4 (Montgros/Salariés/ : les administrés se plaignent de quads qui passent à vive allure. La question se pose de réglementer, limiter la vitesse, installer des panneaux.

Même problématique à Bellecoste. A réfléchir.

• M. Mathieu (Masméjean) : il souhaitait acquérir une partie du domaine public. Cyril et Matthias se sont rendus sur place. Considérant qu'il a déjà un accès et que ce bout de terrain abrite un arbre et une source, le Conseil n'est donc pas favorable à la vente. Cyril se charge de l'en avertir.

e) Point sur la signalétique
Une réunion aura lieu le 03 juin pour caler définitivement les emplacements. L'opération devrait être terminée pour la fin juin.

f) Point sur la communication
Pour finaliser le bulletin municipal, il manque des éléments

sur la partie finance, la présentation de Frank Peyronnet et Florent Montebello, ainsi que le programme voirie.

Point sur la vaccination Covid 19 + maison de santé

• La vaccination sur le Pont de Montvert va être arrêtée car Florac obtient beau coup de doses.

Les rappels vont être effectués. Les personnes âgées ainsi que celles qui ne peuvent pas se déplacer ont été vaccinées.

• Les travaux de la Maison de santé devraient démarrer en septembre. Il y a un petit délai car la demande de subvention au près de la Région n'avait pas été faite. Les plans sont réalisés.

Il faut réfléchir au relogement des différents intervenants médicaux pendant ces travaux qui vont durer entre 9 mois et 1 an.

Comptes rendus de réunions (SAFER, M Didier et les TIG, ABPS, Baignade...)

• ABPS : sur le chantier de Grizac, 1/5 du mur d'accès de Philippe Chétail avait été refait, un devis de 600€ a été réalisé pour terminer le chantier. Il est achevé, l'ouvrage est de qualité et Philippe Chétail peut circuler en tracteur.

Le prochain stage aura lieu à l'automne probablement du côté de Rûnes ou peut être à St Maurice (Fontaine du Masmin ?) pour travailler le schiste. Matthias s'occupe de lister les endroits qui pourraient être intéressants sur ce secteur.

• M Didier (TIG) : M Didier est le responsable des per-

sonnes condamnées à des peines de Travail d'Intérêt Général pour réparer leurs méfaits. Le partenariat est renouvelé, il faudra établir une fiche de poste, ils pourront travailler avec les agents techniques pour effectuer ces travaux d'intérêt général.

• SAFER : un point a été fait pour les biens vacants et les biens sans maître (foncier bâti et non bâti), il faudra donc se pencher sur cette liste.

• Baignade : une réunion a eu lieu avec Stéphanie Braud (du syndicat mixte Tarn et Tarnon), David Flayol (Spanc, Com Com) et Marie Bothorel de l'ARS, les points à vérifier en termes d'assainissement non collectif ont été listés, une campagne va être menée par le SPANC afin d'écartier d'éventuelles sources de pollution du Tarn et des cours d'eau qui s'y jettent.

D'autre part, Stéphanie Braud souhaiterait rencontrer la commission agriculture, pour travailler en partenariat avec les exploitants agricoles sur d'éventuelles pistes.

Projet intergénérationnel

L'idée du projet est de permettre des rencontres entre les générations en menant des projets conjoints entre l'école, la maison de retraite et la bibliothèque. Compte tenu des protocoles sanitaires actuels, la première initialement prévue en juin aura plutôt lieu en septembre. Ce projet est porté conjointement par Claire Lise Chapelle et la municipalité. Il sera financé à 50 % par le département.

L'idée serait de pouvoir aller chercher les personnes âgées en mini bus pour proposer

• un atelier cuisine mêlant les enfants, le personnel médical et les personnes âgées

• des jeux intergénérationnels (Claire Lise)

• un projet pédagogique de lecture de poèmes (Christiane, école)

Intervention sur le maintien de la Presse au café du Pont

Le rachat du fonds de commerce par M. Burillo se montait à environ 10 000€. Sur ces 10 000€, une partie de la presse était très ancienne donc invendable. D'autre part, il souhaitait limiter le stock existant.

M Burillo a préféré ne pas le racheter et « repartir de zéro » mais les responsables « presse » basés à Millau n'y étaient pas très favorables car c'était moins rentable pour eux. Pourtant M. Burillo tient à pouvoir proposer de la presse dans son établissement. M. le Maire a donc rédigé un courrier à Madame la Sous préfète, puis à Madame la Préfète avec l'appui de Sophie Pantel, présidente du Département. Nous sommes dans l'attente d'une possible réponse favorable, avec dans un premier temps de plus petite quantité.

Communiqué de presse pour dénoncer l'aménagement des horaires de la Poste en période estivale et la restructuration amorcée pour son personnel

M le Maire reprend l'histoire de ses entretiens avec les différents dirigeants de la Poste. Le problème n'est pas seulement local et suite aux communications faites par voie de presse, nous

avons beaucoup de retour et surtout de soutien.

Quelques évolutions pour le Pont de Montvert : 2 ou 3 après midis supplémentaires sont envisagées ainsi que le maintien de 2 tournées sur 3. A suivre.

Point sur le local «Boustifly»

Le dossier est dans les mains d'une avocate au barreau de Mende pour trouver une solution car le bail professionnel ne peut donner lieu à la vente d'un fonds de commerce. L'issue la plus favorable pour la commune est le compromis pour mettre fin au bail et dédommager Philippe Pelatan. Il faut trouver ensuite réfléchir à de nouvelles modalités d'accord conformes pour l'installation de nouveaux occupants. Philippe a décidé de reprendre son activité pour cette saison jusqu'à, au plus tard, Toussaint, en attendant qu'une solution soit trouvée.

Questions diverses

- Il reste des Vents des Bancels à distribuer.
- Un Drive aux plants aura lieu le samedi 22 mai aux garages communaux pour distribuer plus facilement. Des bons de commande ont été distribués dans les commerces. Catherine Blacard a fait une commande pour fleurir la commune qui arrivera séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 15 juin à 20h30 à la salle polyvalente.



Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
8 juin 2021

*Présents : Frédéric CE-
BRON, Pierre-Emmanuel
DAUTRY, Loïc JEANJEAN,
Camille LECAT, Daniel
MATHIEU, Hervé PELLE-
CUER, Muriel SAIZ, Emilie
THISSE, César VERDIER,
Martin WATERKEYN*

*Représentés : Olivier
CHARTON (représenté par
Emilie THISSE), Siméon
LEFEBVRE (représenté par
Camille LECAT), Céline
MATHIEU (représenté par
Daniel MATHIEU)*

*Excusés : Jean-Claude
DAUTRY*

*Absents : Adrien RICARD
Secrétaire de séance :
Daniel MATHIEU*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 avril 2021

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 09 avril 2021 à l'unanimité.

Cimetière communal : proposition de règlement communal et de tarification.

La commune a reçu une demande d'acquisition d'une concession funéraire au cimetière communal de VENTALON EN CEVENNES situé à l'Eglise - St Andéol de Clerguemort. La plupart des habitants se font actuellement inhumer dans leurs cimetières familiaux privés. Il est précisé que les inhumations dans les cimetières privés sont soumises à autorisation de la Préfecture. Par

ailleurs il n'est plus possible de créer des cimetières familiaux privés. Il est donc nécessaire que la commune mette à jour le règlement de son cimetière afin de pouvoir répondre aux demandes d'inhumation.

Il est proposé aux élus d'adopter un règlement pour le cimetière communal ainsi qu'une tarification pour les concessions, sachant que le cimetière actuel comporte quinze emplacements disponibles.

Les élus débattent du tarif des concessions. Plusieurs élus trouvent que les tarifs proposés sont trop élevés (concession simple trentenaire : 200 € / concession double trentenaire : 300 € / concession simple cinquanteenaire : 330 € / concession double cinquanteenaire : 500 €). Ces tarifs ont été établis en tenant compte des tarifs pratiqués par les communes environnantes.

Des aménagements du cimetière pourront être envisagés : création d'un point d'eau et création d'un jardin du souvenir permettant la dispersion des cendres des personnes incinérées.

Le règlement du cimetière et les tarifs des concessions sont finalement adoptés avec 9 voix pour et 4 abstentions.

Convention avec le Centre de Gestion pour la dématérialisation et l'archivage numérique.

Suite à la mission d'archivage des documents de la mairie du Géripon et de la mairie annexe de Lézinier réalisée par l'archiviste du Centre de Gestion en fin d'année 2020, la commune a reçu une proposition du Centre de Gestion concer-

nant une aide à la dématérialisation et à l'archivage numérique. Il est proposé aux élus de retenir cette solution qui sera réalisée par l'archiviste du Centre de Gestion et qui permettra de finaliser le travail entrepris concernant le classement et la préservation des documents communaux.

Les élus votent pour la signature de cette convention avec le Centre de Gestion à l'unanimité.

Création d'une agence postale communale

Pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes. La loi exige que 90 % de la population soit à 5 km et 20 minutes de trajet en voiture d'un point de contact postal. En Lozère, l'accessibilité postale est à 88,2 %. Une étude a montré qu'en créant des partenariats sur 6 communes, l'accessibilité postale pourrait atteindre 90 % (norme légale). Pour ce faire, La Poste propose à ces six communes dont la commune de Ventalon en Cévennes la création d'une agence postale à gestion communale, si la collectivité le souhaite, en offrant les prestations postales courantes. La commune fournirait les locaux et le personnel, et La Poste verserait en contrepartie à la commune une somme mensuelle forfaitaire de 1178 €. La Poste fournit l'intégralité du mobilier et du matériel nécessaires. Les principaux ser-

vices proposés seraient les suivants : retrait et dépôt de lettres et colis, affranchissement, retrait et versement sur comptes courants postaux, point numérique...

Le Maire expose qu'il s'agit d'une formidable opportunité pour la commune de développer des services à la population et de créer un nouvel emploi sur la commune.

Les élus précisent qu'il est nécessaire que l'ouverture d'une agence postale communale n'entraîne pas de modification du service de relevé de courriers par les facteurs et du nombre de boîtes aux lettres.

Une consultation de la population pourra être lancée pour connaître les souhaits des habitants de la commune quant à l'amplitude des horaires d'ouverture de l'agence postale communale.

Les élus votent pour ce projet de création d'une agence postale communale à l'unanimité.

Délibération demande de subvention studio-relais.

La commune avait envisagé de créer un studio-relais au premier étage de la mairie du Géripou afin d'améliorer l'offre communale de logements en location. Néanmoins, compte tenu de la prochaine ouverture d'une agence postale communale au rez-de-chaussée de la mairie, il est convenu que la commune doit, dans un premier temps, conserver cette salle pour un usage communal et associatif.

Ce projet de création d'un studio-relais pourrait éventuellement être transféré dans le petit bâtiment communal situé à l'Ayrolle.

Martin WATERKEYN fera chiffrer la création d'un studio-relais à l'Ayrolle.

Des demandes de subvention pour la création d'un studio-relais pourront être présentées, notamment au Conseil Départemental de la Lozère. Cette demande pourra être étudiée par le Département dans le cadre d'un avenant au contrat territorial en fin d'année 2021 ou dans le cadre du futur contrat territorial en 2022.

Délibérations relatives aux biens vacants et sans maître

Il est proposé aux élus de délibérer concernant le choix des comptes qui ont été identifiés comme biens vacants et sans maître et qu'il convient de prendre en compte pour la suite de la procédure. Loïc JEANJEAN présente le sujet.

Les biens sans maître sont des biens meubles ou immeubles vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier ou au livre foncier, aucun document cadastral), soit décédé.

Trois cas sont identifiés :

- une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;
- des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de 3 ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou bien l'ont été par un tiers ;
- des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu,

qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. 24 comptes avaient été identifiés initialement sur la commune de Ventalon en Cévennes, soit 50 hectares. Après étude, il est proposé de retenir 6 comptes qui ont été identifiés comme biens vacants et sans maître de plein droit, et 3 comptes ont été identifiés comme biens vacants et sans maître au

titre de la loi d'avenir pour l'agriculture.

Pour les biens vacants et sans maître de plein droit, ont été identifiés des parcelles appartenant aux comptes suivants :

- Le compte « DELEUZE Louis » : **Voir TAB 1**
- Le compte « FAGES Eloi » : **Voir TAB 2**
- Le compte « JOURDAN Emile » : **Voir TAB 3**
- Le compte « MARTEL Alcide Albin » : **Voir TAB 4**
- Le compte « MARTEL Ernest » : **Voir TAB 5**
- Le compte « MARTIN François » : **Voir TAB 6**

TAB 1

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
B 451	L'Adrech Saint Frezal de Ventalon	1 380	Lande
B 539	Cessenades	48	Lande
B 540	Cessenades	320	Terre
C 397	Lou Pradas	450	Lande

TAB 2

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
A 66	L'Adrechou	2 134	Bois
A 67	L'Adrechou	790	Lande
A 68	L'Adrechou	16	Lande
A 716	Soubre La Cour	354	Pré
A 718	Soubre La Cour	191	Lande
A 735	Soubre La Cour	762	Bois
A 753	Fouon Del Pous	310	Lande
A 755	Fouon Del Pous	60	Lande
A 777	Lalo	704	Pré
A 778	Lalo	765	Bois
A 796	Las Rompudes	400	Lande
A 797	Las Rompudes	2 352	Bois
A 807	Las Rompudes	2 410	Bois
A 808	Las Rompudes	510	Bois
A 867	Chon de l'Audi	1 329	Terre

TAB 3

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
134 C 273	Le Pré Neuf	4 726	Verger

TAB 4

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
A 89	<u>Les Loubieyres</u>	19160	Lande
A 90	<u>Les Loubieyres</u>	6660	Bois
A 112	<u>L'Abes</u>	4000	Bois
A 123	<u>Cardinals</u>	1401	Lande
A 169	Les Combes	1180	Lande
A 170	Les Combes	670	Lande
A 178	<u>L'Aoussellet</u>	2066	Lande
A 204	<u>La Teine</u>	1350	Bois
A 206	<u>La Teine</u>	1030	Lande
A 674	<u>Vimbouches</u>	220	Pré
A 688	<u>Vimbouches</u>	80	Lande
A 771	Lalo	270	Lande
A 836	Lou Cabanis	550	Lande
A 838	<u>Lou Gazet</u>	2124	Lande
A 839	<u>Lou Gazet</u>	4466	Bois
A 844	Lou Cabanis	6574	Lande
A 1030	<u>Prat Del Ronc</u>	1650	Lande
A 1031	<u>Prat Del Ronc</u>	606	Lande

Pour les biens vacants et sans maître catégorie loi d'avenir pour l'agriculture :

- Le compte « REDARES Urbain » : **Voir TAB 7**

- Le compte « PARADIS Léon » : **Voir TAB 8**

- Le compte « PASCAL Victor » : **Voir TAB 9**

Les élus votent pour l'incorporation de ces biens à l'unanimité.

Décision modification budgétaire

Il est proposé aux élus de prendre une décision modificative budgétaire du budget principal de la commune afin de permettre des ajustements de crédits, notamment en intégrant des dépenses supplémentaires relatives à l'opération des biens vacants et sans maître.

Voir TAB A

Les élus votent pour cette décision modificative budgétaire à l'unanimité.

Régularisation voie communale de Poussiels.

Suite à la réalisation du document d'arpentage par le géomètre concernant la régularisation de la voie communale de Poussiels, il convient maintenant de réaliser les acquisitions et ventes correspondantes, soit : acquisitions de 6 parcelles appartenant à M. et Mme BRASSEUR, d'1 parcelle appartenant M. GIROD, d'1 parcelle appartenant à l'indivision MAZOYER, et vente de 10 m² du domaine public à M. et Mme BRASSEUR.

Des devis ont été réalisés afin d'établir les actes administratifs en la forme authentique correspondants,

pour éviter d'avoir recours à un notaire et raccourcir ainsi les délais de traitement de cette affaire. Après étude de ces devis, il est proposé de conventionner avec le Centre de Gestion pour réaliser les actes administratifs en la forme authentique pour un coût estimatif de 1136 €. Les élus votent pour la signature de la convention avec le Centre de Gestion à l'unanimité.

Convention avec l'ASA DFCI (ressources humaines)

Il est proposé d'établir une convention avec l'ASA DFCI afin qu'un agent technique puisse être mis à disposition de l'ASA DFCI lors des absences ponctuelles de l'encadrant technique de l'association. L'encadrant technique doit notamment partir en congé paternité au mois de septembre 2021. Cette mise à disposition permettrait de sécuriser l'association qui pourra assurer une continuité de ses chantiers. Moyennant cette mise à disposition, l'ASA DFCI indemniserà la commune sur la base de 18 € de l'heure, ce qui permet de neutraliser financièrement le coût de cette mise à disposition pour la commune.

Les élus votent pour cette convention à l'unanimité, sachant que Pierre-Emmanuel DAUTRY et Camille LECAT se retirent du vote compte tenu de leurs fonctions au sein de l'ASA DFCI (vice-président et président).

Subventions aux associations 2021

Plusieurs associations ont envoyé des demandes de subvention à la commune pour l'année 2021. Ces

demandes sont présentées aux élus qui sont invités à décider de l'attribution des subventions 2021 aux associations.

Après débat, les subventions suivantes sont attribuées à l'unanimité : **Voir TAB B**

Il est précisé que Daniel MATHIEU et Camille LECAT se retirent du vote concernant la subvention attribuée à EPI DE MAINS, étant membres du Conseil d'administration d'Epi de Mains.

Camille LECAT se retire également du vote pour l'association des parents d'élèves de Ventalon en Cévennes.

Frédéric CEBRON et Daniel MATHIEU se retirent du vote pour la subvention à l'association du Renouveau de la pomme 100 % Cévennes.

Les élus rappellent également que le foyer rural REGAIN et l'association LEZARDS LOCOS bénéficient d'avantages en nature évalués à 1000 € et 1200 € par an, compte tenu de la mise à disposition de salles municipales à ces associations (salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois pour REGAIN et grande salle de la mairie de Lézinière pour LEZARDS LOCOS).

TAB 5

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
A 24	Saint Girard	10 000	Bois
A 28	L'Aliet	1 620	Lande
A 64 (BND)	L'Adrechou	360 (sur un total de 710)	Bois
A 102	La Pinson	5 990	Bois
A 141	Les Panisseyros	1 423	Lande
A 161	Lou Tourlhet	4 100	Bois
A 166	Les Combes	320	Lande
A 171	Les Combes	1 560	Lande
A 173	Lou Tourlhet	3 260	Lande
A 174	Lou Tourlhet	700	Bois
A 188	Les Combes	250	Lande
A 200	Les Panisseyros	2 505	Bois
A 212	Roumegoux	9 120	Lande
A 218	Roumegoux	16 050	Bois
A 618	L'Oule	686	Lande
A 619	L'Oule	1 175	Lande
A 686	Vimbouches	69	Sol
A 694	Vimbouches	281	Sol
A 730	Soubre La Cour	500	Lande
A 750	Fouon Del pous	380	Lande
A 1052	Las Ribieyres	1 200	Lande
A 1152	Vimbouches	12	Sol

TAB 6

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
C 390	Rome	10 540	Lande
C 391	Rome	2 870	Lande
C 392	Rome	7 080	Lande
C 393	Rome	440	Lande

TAB 7

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
134 C 141	Loubreyrou Saint Andeol	30 350	Lande

TAB 8

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
C 40	Lou Taillio	7 440	Lande
C 41	Lou Taillio	1 660	Lande
C 104	Conches	160	Lande

TAB 9

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
A 685	Vimbouches	95	Lande
A 852	Le Devezet	290	Lande

TAB A

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0,00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	30,00	
202 - 13	Frais réelsat" documents urbanisme	-1480,00	
203 - 44	Frais d'études, recherche, développement	1100,00	
2111 - 13	Terrains nus	1480,00	
2111 - 44	Terrains nus	1230,00	
212 - 29	Agencements et aménagements de terrains	-1000,00	
2158 - 45	Autres installat", matériel et outillage	-1360,00	
		TOTAL :	0,00
		TOTAL :	0,00

TAB B

Demandeurs	Subvention votée en 2021
Epi de Mains	600 €
Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches	600 €
Cinéco	240 €
Association des Parents d'élèves de Ventalon en Cévennes	400 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Collet de Dèze	250 €
Association LIRIDONA	50 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE HENRI GAMALA LE COLLET DE DEZE	50 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DES TROIS VALLEES FLORAC	50 €
RENOUVEAU DE LA POMME 100 % CEVENNES	300 €
TOTAL	2 590 €

Assainissement collectif de l'Espinas : convention avec le SATESE

Dans le cadre de la création d'un assainissement collectif à l'Espinas, il est proposé de conventionner avec le SATESE pour bénéficier notamment d'un appui technique pour le projet de création de nouvel assainissement puis de diagnostics de fonctionnement régulier lors de la future

mise en service du système.

La commune ne devrait payer cette prestation qu'à partir de 2022, quand le système d'assainissement sera opérationnel. Le coût est de 0,67 € / habitant DGF / an, complété de 400 € par bilan 24 heures effectué dans l'année considéré. Les élus votent à l'unanimité pour conclure une convention avec le SATESE concernant l'assainissement collectif de l'Espinas.



Régularisation des captages AEP : délibérations relatives aux demandes de subvention Travaux et acquisitions foncières.

Le bureau d'études AQUA SERVICES va rendre à la commune un projet de document de consultation des entreprises concernant la réalisation de travaux pour la régularisation des captages AEP.

Il conviendra sur la base de ce travail de demander des subventions pour les travaux des captages AEP et pour les acquisitions foncières nécessaires dans le cadre de la régularisation des captages (demandes de subvention au Conseil Départemental de la Lozère et à l'Agence de l'Eau).

Les élus donnent délégation au Maire pour demander ces subventions avec le plan de financement finalisé, sachant que le Conseil Départemental a déjà attribué à la commune une subvention à ce sujet dans le cadre du contrat territorial en vigueur.

Suivi des projets : site internet, aménagement de l'Espinas, camping de Lézinié.

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente l'état d'avancement de ces projets communaux pour information du conseil municipal :

- Aménagement routier de l'Espinas : le CAUE a établi plusieurs scénarii possibles. Le Maire présente ces options qui devraient permettre d'améliorer la cohabitation entre piétons et voitures à l'Espinas. Il faudra que le hameau soit classé au préalable en agglomération

avec l'accord du Conseil Départemental de la Lozère. Les partenaires de l'Espinas ont été sollicités pour donner leur avis sur les projets établis par le CAUE.

- Camping municipal de Lézinié : la commune a rencontré la Direction Départementale des Territoires pour connaître la faisabilité d'un tel projet (camping permettant l'accueil de 20 personnes au plus et 6 tentes (ou caravanes ou assimilés au plus) compte tenu du Règlement National d'Urbanisme actuellement applicable sur la commune, le Plan Local d'Urbanisme n'étant pas encore finalisé. Il a été rappelé que le temple et l'ancienne mairie ne constituaient pas un groupe d'habitations au sens de la loi Montagne et que par conséquent, le projet situé en discontinuité de l'urbanisation existante ne pouvait pas être accepté au titre du code de l'urbanisme.

La solution qui a été évoquée est d'intégrer ce projet d'aménagement dans le zonage en cours d'élaboration du futur PLU en prenant en compte la production d'une étude dérogatoire de discontinuité (passage devant la commission des sites).

Le projet de camping étant urgent, les élus ont insisté sur son incompatibilité avec le délai de production du PLU. Il faudra que la commune prenne une délibération motivée pour déroger au principe de la continuité. La délibération motivée passera devant la commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers (CDPENAF) pour avis conforme.

Au préalable le CAUE doit faire parvenir à la commune un projet actualisé présentant ce futur camping.

- Plan local d'urbanisme : Loïc JEANJEAN présente le sujet. Il s'agit d'un PLU intercommunal, même si la commune gère directement l'élaboration de son PLU avec le bureau d'études OC'TEHA. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) avait été réalisé. La procédure de régularisation des captages AEP en cours doit permettre de relancer le projet qui était bloqué à cause de cette question. Le PADD doit être remis à jour. Une réunion va avoir lieu prochainement avec les élus et les membres de la commission extramunicipale du PLU. Il faudra ensuite établir le zonage, puis le règlement écrit qui sera ensuite voté par les élus communaux et communautaires.

S'ouvrira enfin la phase d'enquête d'utilité publique.

- Site internet communal : la commune a retenu une solution d'hébergement via OVH CLOUD et WordPress. Par ailleurs Sophie WATERKEYN et Philippine CRIVELLI ont préparé des propositions de logo pour la commune. Ces propositions sont présentées aux élus. Le logo consisterait en un arbre avec deux troncs enlacés pour symboliser la fusion des communes. Des variantes avec un mur en pierres sèches encadrant l'arbre sont présentées mais il est convenu qu'il est préférable de ne pas alourdir le logotype.

Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal, et notamment les adhésions aux associations pour lesquelles il a délégué.

Le Maire présente aussi le planning des réunions à venir. Une réunion aura notamment lieu fin juin afin de réfléchir à un projet de construction d'un nouveau pôle école / crèche à Ventalon en Cévennes.

Questions diverses

- Programme de voirie
Martin WATERKEYN fait le point sur la réunion de lancement du programme de voirie 2021 à laquelle il a assisté. Le démarrage des travaux est prévu en juillet 2021.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 00.



La pt'ite goutte d'eau qu'était pas pressée

Coucognée sur le flanc duveteux de son paternel nuage, la petite goutte d'eau réfléchissait ... le soleil ; paraissant paresser tandis que, par dessous elle, quelques trilliarels de ses frangines se hâtaient de goûter afin de descendre en trombe, vers en bas là bas, pour pleuvoir à sceaux, ainsi que veut l'expression : « comme vache qui pisse »

La tite goutte les laissa toutes choir comme aqueux météorites à queue, alors qu'elle était bien à l'aise, sur sa ouate, a demeurer. Cela eut pu durer longtemps, tant était doux son gîte ...

Mais lors, survint le plus câlin Zéphyr (Zéphire) qui, caressant sa surface, la rida joliment de mille millions d'arcs en ciel frissonnants puis, tendrement, l'enveloppa toute entière dans son souffle ; dès-lors la petite se laissa emmener en voyage ...

Ils virent maints et maints pays des très vilains, mais surtout beaucoup de plus jolis. Elle put même, de sa voix fluette de gouttelette, traiter « d'Assassins d'Oiseaux », un très zaffreux zavion à réaction qui puait par trop le kérosène brûlé.

Enfin, le zèph'irréel, par essoufle-vent vint très mélodieusement émettre son dernier soupir en chantant, juste sur le dessus de ma caraventre, itou mon laboratoire de poésie.

La tit'goutte, à peine eût-elle le temps de gracieusement sauter sur la plus haute feuille d'un immense figuier, puis sur sa plus basse voisine, en riant aux éclats de ce magique toboggan ; de figues mûres en folioles. Alors, quasi parvenu, de cet arbre, à la base de sa frondaison, se vit un peu inquiète, mais elle chut encore doucement dans le cœur d'une fleur rose de l'églantier, mon colocataire extérieur préféré ...

Elle se vautra longtemps contre le pistil en s'inondant de son parfum capiteux, puis parfaitement saoule, se pencha un tantinet trop au rebord d'un frêle pétale et derechef, enfin s'accrocha au montant supérieur de ma vitre, ou je la vis observer, un peu sonnée, ses dernières consœurs retardataires, en de longues traînées translucides, finir leurs courses éperdues sur le carreau.

Alors, ainsi qu'une grosse larme toute toute dernière se laissa glisser très lentement jusques-à-terre. Petite goutte de pluie, après un si beau voyage ; en paix, tu t'es évaporée, toute dissoute dans une éternité beaucoup moins que toi encore pressée.

■
Paul Gachet
(l'Âne artiste)

Le Pont Rouméjon

Trois cent cinquante années d'histoire et de crues,
Et malgré les affronts capricieux des flots
Je n'ai jamais cédé, et mon tablier bossu
Témoigne de ces luttes et de ces soubresauts.
Toujours encouragé par la fidèle horloge,
J'apprécie les passants qui manquent pas d'avis,
Mais jamais ne prendrai à cœur tous ces éloges,
Le désir d'être libre est ma plus folle envie.
A chaque fois pourtant, durant les jours de fièvre
Où les cris de révolte ont traversé les nuits,
S'est ouvert le chemin, ont cessé les colères,
Offrant la liberté aux cœurs souvent meurtris.
Malgré tous les frissons qui ont flétri mes flancs
Et la houle et les vents qui ont flagellé mon corps,
Par un beau jour d'automne ont cessé mes tourments
En voyant débarquer, venant d'un autre bord,
Un voyageur étrange, au nom de Stevenson.
« C'est ici, me dit-il que j'ai trouvé la paix
Et tout ce qui rapproche par-delà l'horizon
La vie et la beauté, l'amour, la liberté. »

■
Alain Pantel



Le chou rouge aux pommes

Cette recette me vient du Pont-de-Montvert, et plus précisément de René M. lors de ma première venue, il était cordonnier dans une échoppe très exigüe. Aujourd'hui on en douterait, car elle se trouvait dans la tour de l'horloge ! Pour avantage, elle avait deux fenestrons et les clignotements du Tarn à travers le plancher. Tout prêt du savetier, de temps à autre, dans un couffin dormait sa dernière née : un minuscule nourrisson, étonnant, parce qu'il possédait déjà des cheveux assez longs, joliment bouclés et très noirs. Adulte, elle est inlassablement «pitchounette» et bouclée.

Quelques années plus tard, René fut employé à la mairie. Une de ses fonctions le lançait tambourinaire, et les « avis à la population », lui seyaient bien, par ce qu'il était beau et joyeux. Puis Alice, sa femme, ouvrit une épicerie à la Placette, juste en face du lavoir au dessus du quel était écrit «défense de laver les boyaux ». Là, un bonheur ; je lavais mon linge en compagnie des autres femmes du quartier (machine à laver et télévision pour occuper les soirées n'existaient pas encore).

C'est lui aussi, qui, pendant les veillées, de sa voix enroulée et enjôleuse, savait nous faire tant rire avec les histoires abracadabrantes des habitants des environs. Quant à son frère André, il était célibataire et habitait avec ses parents dans la petite maison attenante à la tour. Parce qu'il portait au dessus de son avantageuse charpente un grand chapeau et arborait une forte barbe, assortie à de longs cheveux frisés (à l'époque pas à la mode...) on le surnommait « Jésus ». Et surtout, avec un grand sérieux, il parlait à tout venant, de l'histoire du pays : les Camisards, l'abbé du Chayla, les crues du Tarn, les béals courant arroser les jardins, le coucher et le lever du soleil d'été, d'hiver, derrière les montagnes, sans oublier la neige importune.



LA FAÇON

Ingrédients (pour au moins 6 personnes) :

- Un chou rouge
- Un kilogramme de pommes (des Reinettes si possible)
- Un oignon
- Quelques saucisses

Couper le chou et l'oignon en fines lamelles. Faire blondir l'oignon, puis l'étaler au fond de la marmite et poser le chou émincé dessus. Saler un peu, puis éplucher et couper les pommes en quatre pour en suite les poser bien serrées sur le chou. Mettre un demi-verre d'eau et laisser mijoter trois heures environ. Rajouter les saucisses sur les pommes dix minutes avant de servir.

Les enfants apprécient bien ce plat. Peut s'accompagner de riz.



La Jonquille bleue

De l'eau en Cevennes grâce à la forêt ?

Des scientifiques du CNRS, CEMAGREF se sont attelés à une épineuse question qui risque de bouleverser certaines croyances sur le rôle que joue la forêt sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants. Comme beaucoup d'études, celle-ci a dû être rangée dans un placard et, en tout état de cause, ses principaux « bénéficiaires » n'en ont pas été informés. Peut-être pense-t-on - ici ou là - qu'« ils » sont incapables de comprendre ou qu'ils risquent de mal en interpréter les résultats. Le lecteur du « Vent des Bancelles » constatera que la majeure partie de cette étude s'est faite sur le territoire de la revue. Il est donc en premier lieu concerné.

N'en écrivons pas plus – je vous laisse à votre lecture et vous rejoins en fond de texte :

Les recherches menées à propos des conséquences de la forêt sur le régime des eaux en climat Méditerranéen sont conduites essentiellement à partir de trois groupes de Bassins Versants Représentatifs et Expérimentaux. Ces sites sont différents et ont en commun de prendre en compte les fonctionnements hydrologiques de plusieurs bassins versants, dont un au moins est en forêt.

La mise en évidence du rôle spécifique de la forêt est plus claire lorsque les études s'appuient sur le changement relatif de comportement du bassin après la disparition de celle-ci (coupe ou incendie) par rapport au comportement du bassin non perturbé.

Les résultats diffèrent de façon considérable d'un site à l'autre, montrant la complexité des relations pluie-débit,

et l'augmentation des crues extrêmes est loin d'être avérée dans tous les cas. Une réflexion sur le fonctionnement hydrologique des bassins permet de lever les contradictions apparentes.

Les conséquences hydrologiques de la forêt, soit en ce qui concerne les crues, les étiages ou même le bilan d'écoulement annuel, sont loin de faire l'unanimité. Il est vrai que l'influence de la forêt sur les écoulements dépend d'un grand nombre de facteurs, ce qui explique la disparité – lorsque ce n'est pas la divergence – des résultats observés.

Trois sites dans le Sud de la France, permettent de conduire cette recherche. Ces sites diffèrent mais tous sont soumis à de fortes pluies d'automne, et parfois d'été.

La diversité des réponses observées

conduit à essayer de dégager les mécanismes hydrologiques qui permettent de rendre compte des **conséquences de la végétation** sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants.

Cette recherche s'est intéressée à **quatre variables hydrologiques** représentatives du comportement hydrologique d'un bassin versant. Ces variables sont les suivantes :

1. L'écoulement total ;
2. L'écoulement en crue (défini comme le volume écoulé au-dessus d'un seuil égal à 4 fois le module de l'écoulement) ;
3. L'écoulement en étiage (défini comme le déficit d'écoulement au-dessous d'un seuil égal à un quart du module de l'écoulement) ;
4. L'écoulement de base.

(1) Claude Cosandey, Vasken Andréassian, Claude Martin, JF Didon-Lescot, Jacques Lavabre, Nathalie Folton, Nicolle Mathys, Didier Richard.

(2) CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique),

(3) CEMAGREF (Centre d'Étude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts)

L'ensemble des bassins versants considérés montrent **une tendance à l'accroissement du couvert forestier, en termes de surface comme de densité**. Cette évolution n'appelle pas de commentaire spécifique, dans la mesure où elle correspond à **la tendance lourde de déprise agricole** et de reprise forestière que connaît l'ensemble du Massif-Central. Pour ce qui est du comportement hydrologique, les tendances sont bien moins nettes :

Tendances observées dans la relation pluies-débits pour les 14 bassins versants étudiés dans le Sud du Massif-Central.

- Pour ce qui est de **l'écoulement total**, seulement 4 bassins montrent une tendance significative au seuil retenu. Cette **tendance est négative dans 3 cas sur 4**, ce qui correspond à l'évolution attendue, suite au reboisement d'un bassin versant.
- Pour ce qui est de **l'écoulement en crue**, **aucun bassin ne montre de tendance significative**. A court terme (une trentaine d'années), **le reboisement de ces petits bassins versants du Sud du Massif-Central ne semble donc pas capable d'avoir un effet sur les crues**. Il faut souvenir que nous nous trouvons ici dans la zone Cévennes-Montagne Noire, **où les crues sont la conséquence d'événements pluvieux très violents, sur lesquels les hydrologues s'accordent à dire que le couvert végétal n'a qu'un rôle négligeable**.
- Pour ce qui est de **l'écoulement en étiage**, seuls 4 bassins montrent une tendance significative au seuil retenu. Cette tendance est positive dans 2 cas (aggravation de la sévérité de

Bassin Versant	Surface du BV (km ²)	Evolution moyenne du couvert forestier sur la période		Tendance apparente pour chacune des variables hydrologiques :			
		En surface terrière (m ² /ha/an)	Du volume de bois (m ³ /ha/an)	1 Écoulement total	2 Écoulement en crue	3 Déficit d'écoulement en étiage	4 Écoulement de base
Goudesche à la Cépède	10	+ 1.28	+ 0.17	o	o	o	o
Rieumalet au Pont-de-Montvert	20	+ 0.35	+ 0.05	o	o	o	+
Mirals à Rhunes	12	+ 0.85	+ 0.11	-	o	o	o
Briançon à Cocurès 2	25	+ 0.13	+ 0.01	o	o	-	+
Brèze à Meyrueis	36	+ 0.67	+ 0.08	-	o	+	-
Dourbie au Mazet	43	+ 0.73	+ 0.04	o	o	o	o
Agout à Fraisse	48	+ 2.94	+ 0.37	o	o	o	+
Gardon de Saint-Martin à la Roquette	31	+ 0.10	+ 0.03	o	o	o	o
Gardon de Saint-Germain à la Bastide	31	+ 0.07	+ 0.05	o	o	o	o
Gardon de Sainte-Croix à Gabriac	33	+ 0.08	+ 0.01	o	o	o	o
Hérault à Valleraugue	46	+ 0.14	- 0.07	o	o	o	-
Gardon d'Alès à la Farelle	30	+ 0.04	+ 0.01	o	o	-	o
Tarn à Fontchalette	67	+ 0.49	+ 0.06	+	o	o	o
Gagnière à Banne	55	+ 0.97	+ 0.07	-	o	+	-

: + augmentation. : - diminution. o peu de modification.

l'étiages), et négative dans 2 cas. **On ne peut donc rien en conclure** sur l'effet de l'évolution du couvert forestier.

- Pour ce qui est de **l'écoulement de base**, 6 bassins montrent une tendance significative. A nouveau, les tendances se répartissent à égalité dans un sens et dans l'autre, et **on ne peut donc rien en conclure** sur l'effet de l'évolution du couvert forestier.

En conclusion : Il apparaît que cette étude n'a pas permis de mettre en évidence une relation simple entre les volumes d'écoulement annuel et la modification du couvert végétal dans la zone Cévennes - Montagne Noire. On peut expliquer cet état de fait par les incertitudes qui demeurent assez fortes tant sur l'estimation des surfaces boisées que sur celle des tendances hydrologiques (notamment en raison de l'incertitude relative à l'estimation de la pluie de bassin versant). Il peut aussi dénoter un impact limité

de la forêt sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants étudiés.

Il importe de noter que le rôle de la forêt, même s'il se révèle parfois considérable, est loin d'être toujours et partout très important. Et ce n'est pas le moindre des résultats d'Andréassian et al. (1999), que d'avoir montré que la gestion courante de la forêt du versant méditerranéen du Massif Central n'a qu'un très faible impact sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants, et que cet impact – s'il existe vraiment – est complètement occulté par la variabilité climatique.

L'œuf et la poule, l'ours et sa peau, les marchands du temple..., ne jetons pas aux orties les bénéfices de la forêt à la suite de cette étude. Constatons tout simplement que le rôle de la forêt a peut-être été « amplifié » par les forestiers.

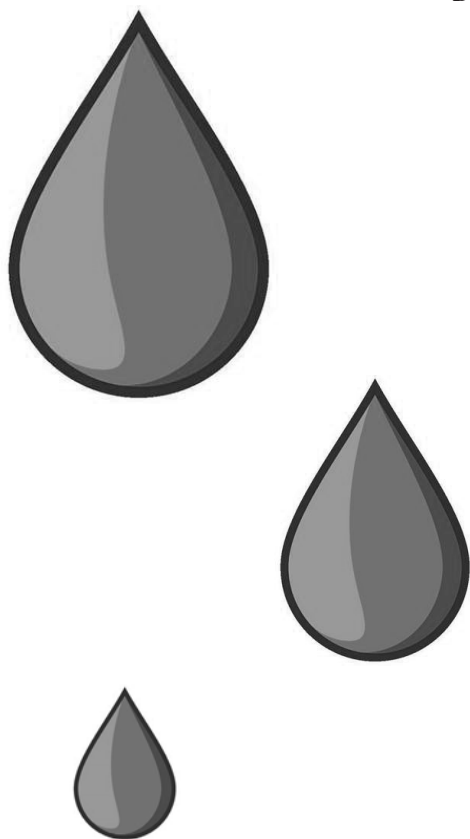
L'eau n'est pas le seul élément. Regardons aussi le rôle que joue la forêt dans la préservation de la diversité faunistique et floristique, dans la préservation des sols (transports aériens).

Forts de cette étude, relativisons le rôle des précipitations sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants, mais pas celui de la forêt...

Vous voulez en savoir davantage, comprendre ? Sur simple demande, des scientifiques peuvent venir faire une vulgarisation de ces données.



Dominique Garrel



Glossaire

Lithologie

Branche de la géologie qui étudie la composition des sédiments ou des roches, comprenant les caractéristiques physiques et chimiques, telles que la couleur, la composition minéralogique, la dureté ou la taille des grains.

Pédologie

Science qui étudie les sols. La description des microflore des eaux, de l'air et surtout des sols, eut un grand intérêt en pédologie.



Champdomergue

Des retrouvailles chaleureuses et ensoleillées

Après avoir dû annuler l'édition 2020, l'association « Du Céfédé à la Ligne Verte » a relancé le rassemblement traditionnel de Champdomergue le 2ème dimanche de septembre.

Les inscriptions qui tardaient à démarrer sans doute en raison d'une météo hésitante, ont monté en flèche, dès l'annonce du soleil, pour dépasser les 130. C'est donc sous le soleil que se sont déroulés les 2 randonnées matinales, le culte animé par le pasteur Vigier et la conférence sous les châtaigniers ainsi que le repas sous les chapiteaux avec le délicieux aligot de l'Aubrac. Et pourtant les imprévus furent au rendez-vous puisque Jean-Noël Pelen malade ne put ni tenir sa conférence ni animer le repas. C'est le président Guy Benoit qui se colla dans une conférence improvisée sur l'histoire de Champdomergue histoire ancienne avec le rappel des rassemblements au désert animés par Françoise Brès en 1701, le premier combat des camisards contre les troupes royales en 1702 et le maquis de Champdomergue de juin à août 1944. Et ce sont ces 3 moments forts et la volonté d'Etienne Passebois et Marcel Poudevigne, qui ont amené l'association à organiser le rassemblement en 2010 puis à élever 3 lieux de mémoires en 2012. Marinette Mazoyer rappela que les personnes intéressées par les cours d'occitan peuvent venir à St Privat de Vallongue 2 fois par mois. Jean Noël Pezzo rappela que la section randonnée se retrouve tous les jeudis pour une balade en Cévennes. Enfin Audrey Dumas assura avec bonheur le remplacement de Jean-Noël Pelen. A noter les présences du conseiller départemental Robert Aigoïn et du maire de Ventalon en Cévennes P.Emmanuel Dautry.

■

Guy Benoit



Présentation de l'association

Du Céfédé à la Ligne Verte a été créé en 2008 pour organiser en 2009 les festivités du centenaire du petit train qui reliait Ste Cécile à Florac le « Céfédé ». A l'issue de ce centenaire les membres de l'association ont souhaité poursuivre leur action à l'unanimité avec pour objectif premier de soutenir et stimuler l'avancement de la future voie verte sur l'ancien tracé du Céfédé et d'animer le parcours en mettant sur place des événements pérennes et en travaillant sur le patrimoine. C'est ainsi qu'ont été organisés la fête de la Transhumance des Ayres, la fête de l'association à St Privat de Vallongue (le cochon grillé), la restauration et le rassemblement de Champdomergue mais aussi, un colloque médical chaque année au profit de la ligue contre le cancer, les automnales aujourd'hui en partenariat avec d'autres asso, et en assurant une section randonnée et un cours d'occitan à l'année. L'association compte en moyenne 140 membres depuis 3 ans et édite 2 fois par an le bulletin le Lien distribué gratuitement de Florac à Ste Cécile d'Andorge. L'association a pris en charge en 2021 le travail de communication pour trouver un nom, un logo, une story-telling pour la voie verte le tout pour un montant de 7000€ somme que n'aurons pas à payer les communes membres du syndicat mixte.